MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport au Parlement sur **la langue française**

mars 2026

Délégation générale
à la langue française
et aux langues de France

S'inscrivant dans une dynamique de renouveau des politiques publiques linguistiques, cette édition du *Rapport au Parlement sur la langue française* en retrace les principaux chantiers et vise à leur renforcement.

L'année 2025 a permis d'approfondir certains chantiers prioritaires concernant notre politique des langues. En lien étroit avec l'ensemble de ses partenaires, interministériels, multilatéraux ou internationaux, le ministère de la Culture y prend toute sa part et mène une action déterminée pour contribuer au déploiement d'une politique publique en faveur du français comme du plurilinguisme, en France, dans la francophonie, en Europe et dans le monde. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est ainsi chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique du Gouvernement, sous l'autorité de la ministre de la Culture.

Plusieurs grands projets d'envergure ont été engagés et se sont déployés tout au long de l'année 2025. La consolidation de la présence du français dans les environnements numérique, technologique et scientifique est l'un d'entre eux. Il s'est notamment concrétisé par l'inauguration du centre de référence pour les technologies des langues, implanté au Château de Villers-Cotterêts, le 20 mars 2025, ainsi que par l'installation d'un comité franco-québécois en avril 2025 sur la découvrabilité scientifique francophone. L'innovation terminologique, indispensable pour « dire notre monde contemporain », soutient en parallèle cette démarche. Les actions engagées au plus près des territoires, en faveur du français et des langues de France, demeurent une priorité : il s'agit de conforter la maîtrise de la langue pour une pleine émancipation des citoyens, en particulier les plus jeunes, de sensibiliser de nouveaux publics, mais aussi de promouvoir les langues régionales dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

Enfin, nous devons plus que jamais porter une attention renouvelée à la garantie de l'emploi du français comme à la diversité linguistique dans notre société. Il s'agit de répondre aux risques d'une uniformisation de nos modes de pensée et au besoin de disposer d'une information claire et compréhensible. On le sait, les attentes de nos concitoyens en la matière sont fortes. La réflexion engagée à l'occasion des 30 ans de la loi Toubon et les travaux parlementaires actuellement menés pour son renforcement y participent. Cette loi reste essentielle à notre pacte républicain et à notre cohésion sociale. Sa mise en œuvre doit être aujourd'hui confortée.

PAUL DE SINETY
Délégué général à la langue française et aux langues de France

Rapport au Parlement sur **la langue française**

mars 2026

5 Avant-propos

Catherine Pégard, Ministre de la Culture

6 La langue française **en France et dans le monde**

Chiffres clés

8 Le français, **langue de la République**

10 — Une loi pour un **« droit au français »**

12 — **Mettre en œuvre la loi** dans tous les secteurs de la vie quotidienne des Français, avec Stéphane Xiberras, Xavier Mauduit et Olivier Ginez

16 — **Enrichir** la langue française

17 — Le dispositif d'enrichissement **en 2025**

18 — **Les grandes thématiques** du dispositif d'enrichissement de la langue sous le regard de la jeunesse, avec Étienne de Laharpe

19 — **Dire la mode** en français, avec François-Marie Grau

20 — **Assurer une veille terminologique** exigeante lors des grandes rencontres internationales, avec Sylvia Domenica Zollo, Cécile Martin-Phipps et Sabine Sciortino

22 — **Une dynamique interministérielle** pour faire vivre la loi, avec Camille Faure

24 — **Des actions** qui se déploient au sein des services publics et des entreprises, avec Hugues Moutouh, Thierry Lambert et Éric Leport

26 — **Trente ans après**, quel avenir pour la loi Toubon, avec Laure Darcos et Benjamin Morel

28 La coopération européenne et francophone **pour l'innovation**

30 — Les technologies des langues en Europe pour **la diversité culturelle et linguistique**, avec Yvo Volman, Edouard Geoffrois et Cédric Demeure

32 — Une boussole de la culture pour l'Europe, **agir pour la diversité culturelle et linguistique**, avec Luc Allaire

33 — **Des projets** au service de la diversité, la construction d'un démonstrateur de découvrabilité multilingue

34 — **L'intelligence artificielle** au service de la langue française et du plurilinguisme à l'échelle de la francophonie, avec Anne Bouverot, Henri Eli Monceau et Gilles Adda

36 — **Vers une souveraineté scientifique** des pays francophones, avec Juliette Champagne et Paule de Blois

37 — Un colloque pour dire le monde contemporain, **la rencontre annuelle du réseau OPALE**

38 — **Penser les cultures et les langues** en Europe, avec William Marx

39 — Rétrospective sur les titulaires de la chaire **« l'invention de l'Europe par les langues et les cultures »** depuis 2021

40 Valoriser et promouvoir les langues de France

40 — **Un pays riche** de la diversité de ses langues

42 — **La loi Molac** cinq ans après, avec Paul Molac

43 — Un dialogue et des initiatives pour **la promotion des langues régionales**

44 Maîtrise de la langue française et sensibilisation des publics

46 — **Renforcer la maîtrise** du français par les adultes, avec Cécile Jaffré

48 — **Une priorité:** l'accès au français pour la jeunesse

50 — Mieux maîtriser la langue par de nouvelles pratiques de l'oral et de la culture: **le programme « Prenez la parole »**

52 — **L'enjeu d'une politique linguistique** dans les territoires

54 — Retour sur l'édition 2025 **« Dis-moi dix mots pour la planète »**

55 — **Valoriser l'oralité** pour mieux prendre la parole, avec Dany Boon

Avant-propos

CATHERINE PÉGARD
Ministre de la Culture

Partagée aujourd'hui par plus de 396 millions de locuteurs à travers le monde, selon les dernières données de l'Organisation internationale de la Francophonie, la langue française nous rassemble bien au-delà de nos frontières. Elle nous unit aussi, profondément, sur notre propre territoire. Langue de la République, elle est au cœur de notre cohésion sociale, de notre pacte républicain et de notre vie démocratique. Le ministère de la Culture mène avec détermination une politique ambitieuse en faveur de la langue française, indissociable de la valorisation de toutes les langues de France, dans l'Hexagone comme en outre-mer. Cette diversité linguistique est une richesse : elle dit notre histoire, nos territoires, notre capacité à faire société.
Le présent Rapport au Parlement sur la langue française, nourri de données statistiques, d'entretiens et d'analyses approfondies, dresse un état des lieux précis de la place du français dans les différentes sphères de notre société.
Il rend compte des actions engagées par le ministère de la Culture et l'ensemble de ses partenaires pour garantir à chacune et chacun le droit de vivre et de travailler en français, tout en éclairant les évolutions, les défis et les tensions auxquels notre langue est aujourd'hui confrontée.
Parmi ces défis, les transformations profondes liées à l'innovation numérique et à l'essor des technologies d'intelligence artificielle occupent une place centrale. Affirmer la présence du français dans l'environnement numérique, tout comme celle des autres langues, c'est préserver notre capacité collective à nommer le monde contemporain, à structurer les savoirs et à défendre la diversité des modes de pensée.
Cette ambition est partagée à l'échelle européenne. Elle s'inscrit dans la nouvelle stratégie adoptée par l'Union européenne en novembre 2025, la *Boussole culturelle*, accompagnée de projets structurants visant à renforcer notre autonomie. Le centre de référence de technologies des langues, inauguré en mars dernier à la Cité internationale de la langue française au Château de Villers-Cotterêts, en est une illustration concrète : la culture demeure, plus que jamais, un levier de souveraineté et de résistance pour notre avenir commun. La maîtrise de la langue est enfin une condition essentielle de l'émancipation individuelle et de la pleine participation à la vie démocratique. Elle appelle une mobilisation collective de grande ampleur.
Le programme *Prenez la parole !*, lancé en 2025 pour favoriser l'expression orale et l'accès aux métiers de la culture de jeunes en insertion, incarne cette ambition, au plus près des territoires et avec l'appui de nombreux acteurs engagés. Langue vivante et langue en mouvement, la langue française est et doit rester un pont entre les cultures et les générations ; il nous appartient de la faire vivre ensemble.

La langue française **en France et dans le monde**

UNE LANGUE **PARTAGÉE** SUR LES CINQ CONTINENTS

396 millions de locuteurs francophones

DONT 90 MILLIONS L'ONT POUR LANGUE MATERNELLE ET 280 MILLIONS L'EMPLOIENT AU QUOTIDIEN *

UNE LANGUE **INTERNATIONALE**

4e langue
LA PLUS PARLÉE AU MONDE *

36
États et gouvernements
AINSI QUE LA PLUPART DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ONT LE FRANÇAIS PARMI LEURS LANGUES OFFICIELLES OU LANGUES DE TRAVAIL

UNE LANGUE DU **NUMÉRIQUE**

211 MILLIONS D'INTERNAUTES FRANCOPHONES

SOIT 3,05 % DES INTERNAUTES DANS LE MONDE

4e langue
LA PLUS UTILISÉE SUR INTERNET *

UNE LANGUE **DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGES**

3e langue
LA PLUS UTILISÉE DANS LES AFFAIRES *

TV5 Monde

8 CHAÎNES EN FRANÇAIS

75 MILLIONS DE TÉLÉSPECTATEURS ET TÉLÉSPECTATRICES HEBDOMADAIRES EN 2025

France médias Monde
(RFI, France 24, MCD)

254 M DE TÉLÉSPECTATEURS, D'AUDITEURS ET D'INTERNAUTES EN 2024

21 LANGUES PARLÉES SUR LES ANTENNES

UNE LANGUE **ATTRACTIVE**

170 millions d'élèves et d'étudiants
SCOLARISÉS EN FRANÇAIS *

7 millions d'enseignants
DE ET EN FRANÇAIS *

UNE LANGUE QUI **RAYONNE**

102 instituts FRANÇAIS

5 centres CULTURELS BINATIONAUX

22 instituts FRANÇAIS DE RECHERCHE À L'ÉTRANGER

824 Alliances FRANÇAISES

UNE LANGUE **VIVANTE**

+ de 9 800 termes
RECOMMANDÉS DEPUIS PLUS DE 50 ANS, DONT 243 EN 2025

Aux côtés de **76 langues de France**

3 MILLIONS DE LOCUTEURS DE LANGUES RÉGIONALES HEXAGONALES

2 MILLIONS DE LOCUTEURS DE LANGUES ULTRAMARINES

280 000 UTILISATEURS DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

5 MILLIONS DE LOCUTEURS DE 6 LANGUES NON TERRITORIALES

UNE LANGUE À **MAÎTRISER**

4 % DE LA POPULATION FRANÇAISE DE 18 À 64 ANS EN SITUATION D'ILLETTRISME

18,94 % DE JEUNES EN DIFFICULTÉ DE LECTURE IDENTIFIÉS LORS DES JOURNÉES DE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

13 % des salariés et demandeurs d'emploi
TESTÉS EN SITUATION D'ILLETTRISME LORS DU TEST EVA

*Rapport « La langue française dans le monde 2023-2026 », Gallimard/ Organisation internationale de la Francophonie, 2026.
Sources des données page 56.

SEMBLÉE NATIONALE

▲ Place du Palais Bourbon, la statue de la Loi.

Le français, langue de la République

« La langue de la République est le français » (Constitution, article 2). Ce principe s'incarne dans notre droit par la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon », qui fait du français, la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. De nombreux acteurs institutionnels se mobilisent au quotidien pour faire vivre cette loi sociale qui garantit l'égalité d'accès à l'information dans notre société. Plus de 30 ans après son adoption, la représentation nationale se penche sur la question de son évolution, au regard de ces enjeux essentiels.

Une loi pour un « droit au français » 10-11
Mettre en œuvre la loi 12-15
Enrichir la langue française 16-17
Les grandes thématiques de l'enrichissement de la langue sous le regard de la jeunesse 18-19
Assurer une veille terminologique exigeante lors des grandes rencontres internationales 20-21
Une dynamique interministérielle pour faire vivre la loi 22-23
Des actions qui se déploient au sein des services publics et des entreprises 24-25
30 ans après, quel avenir pour la loi Toubon ? 26-27

Une loi pour un « droit au français »

La loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite « loi Toubon », assure l'emploi du français dans divers secteurs de la société. Elle répond ainsi à plusieurs objectifs. Selon la dernière enquête réalisée en novembre 2024 par l'agence Harris interactive France sur « Les Français et l'emploi de la langue française », 9 Français sur 10 estiment que cette loi permet d'assurer l'égalité entre les citoyens et de renforcer la cohésion de la Nation. 63 % d'entre eux souhaitent son renforcement.

ESPACE PUBLIC

ARTICLES 3 ET 4

→ Garantir l'emploi du français dans la vie sociale.
→ En cas de recours à une langue étrangère, imposer une traduction.
→ Assurer une bonne information du consommateur.

90 % des Français estiment lire ou entendre des mots et expressions issus de langues étrangères dans l'espace public, avec une présence jugée en augmentation pour **83 %** d'entre eux.

MONDE DU TRAVAIL

ARTICLE 1er, 5, 8 ET 9

→ Garantir aux salariés l'emploi du français dans les documents nécessaires à leur activité (offre d'emploi, contrat de travail, règlement intérieur, etc.).

75 % indiquent qu'il leur arrive d'être confrontés, même rarement, à une situation demandant à utiliser l'anglais dans le cadre de leur travail.

46 % d'entre eux signalent être gênés de travailler ou de recevoir une information dans une autre langue.

CONSOMMATION

ARTICLE 2

→ Assurer la protection du consommateur en lui garantissant une information en français.

80 % des Français se déclarent être gênés dans leur achat lorsque les informations sont uniquement disponibles en anglais.

50 % d'entre eux indiquent que cela peut compromettre leur achat.

ENSEIGNEMENT

ARTICLE 1ER

→ Garantir aux étudiants le français comme langue d'enseignement, sauf dans le cadre de partenariats internationaux.

9 français sur 10 jugent l'emploi du français utile pour transmettre les savoirs

MEDIAS AUDIOVISUELS

ARTICLE 12

→ Garantir l'emploi du français ou à défaut une traduction intelligible dans les programmes et publicités des médias audiovisuels.

Près de **40 %** des Français estiment que l'utilisation des mots ou expressions issus de langues étrangères est une mauvaise chose. Ils considèrent notamment, pour 95 % d'entre eux, que c'est inutile car on peut dire la même chose en français. Cela fragilise également la langue et son apprentissage (92 %), en excluant en outre les personnes qui ne maîtrisent pas les langues étrangères (88 %).

PUBLICITÉ

ARTICLE 2

→ Garantir l'emploi du français ou le recours à une traduction dans la publicité.

45 % des Français manifestent une réaction de gêne, voire de colère, lorsqu'ils sont confrontés à un message publicitaire qui comporte des mots ou expressions en anglais.

SERVICES PUBLICS

ARTICLE 1ER

→ Garantir aux usagers l'emploi du français dans leurs relations avec les services publics.

9 Français sur 10 estiment qu'il est indispensable que les services publics s'adressent aux usagers en français dans leur communication, 67 % d'entre eux considérant sinon que cela gêne la compréhension des messages.

ARTICLE 6

→ Garantir aux participants à une manifestation, un colloque, ou un congrès le droit de s'exprimer en français et de disposer de documents (programme, documents préparatoires, actes, comptes rendus…) ou de résumés en français.

ARTICLE 14

→ Interdire le recours à des termes étrangers dans les marques employées par des personnes publiques.

L'utilisation de mots ou expressions en anglais dans leurs messages ou slogans (comme « OnlyLyon » ou « Ma French Bank (La Banque Postale) suscite **une réaction majoritairement négative des 2/3 des Français.**

ARTICLE 15

→ Imposer une obligation de respect de la loi aux bénéficiaires de subventions publiques.

Mettre en œuvre la loi

L'objectif de la loi Toubon est de garantir aux citoyens un « droit au français » dans leur vie quotidienne. En tant qu'usager, consommateur, salarié, étudiant, chacun est en droit de disposer d'une information en langue française. Cette loi de cohésion sociale traduit un souci d'égalité entre les citoyens.

LE DISPOSITIF LÉGISLATIF : UN SOUCI D'ÉGALITÉ DES CITOYENS DEVANT LA LANGUE

En imposant l'emploi du français dans les principales circonstances de la vie courante, la loi Toubon garantit à tous un égal accès à l'information, au savoir et aux services publics. Elle concourt à la qualité de l'environnement de travail et garantit la protection du consommateur.

Plusieurs institutions et organismes professionnels sont chargés, dans leur domaine, de l'application des dispositions de la loi.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France, les associations agréées de défense de la langue française et les hauts fonctionnaires à la langue française placés auprès des départements ministériels mènent par ailleurs des actions de sensibilisation et interviennent en cas de manquements.

SERVICES PUBLICS : UN DEVOIR D'EXEMPLARITÉ

En vertu de l'article 1er de la loi et de l'article 2 de la Constitution, les services publics ont l'obligation d'employer la langue française dans leur communication, dans toutes les situations et sur tous les supports.

Les responsables publics doivent faire preuve d'exemplarité, l'intelligibilité de la langue et la clarté du langage étant au cœur de la relation avec l'usager. Trop souvent cependant, certaines campagnes d'attractivité économique ou territoriale s'affranchissent de cette obligation et recourent à des marques ou à des slogans

en (pseudo) anglais (« Of course Le Mans », « Only at Roland Garros », « Lille Métropole loves rugby »).

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS : UNE INFORMATION CLAIRE ET COMPRÉHENSIBLE

L'article 2 de la loi Toubon garantit au consommateur une information claire et compréhensible, en français, lui permettant d'exercer librement son choix et d'utiliser en toute sécurité les biens et les services du commerce.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contrôle l'application de l'article 2 à tous les stades de la production et de la distribution, y compris dans le cadre de ventes sur l'Internet. Les infractions constatées donnent lieu à des interventions sur place et sont suivies d'avertissements, d'injonctions ou de sanctions pénales.

En 2025, les secteurs les plus contrôlés en volume concernent les commerces de détail et de gros, la restauration et l'hôtellerie.

Une attention particulière est portée aux produits ou services susceptibles de présenter des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs (alimentation, jouets, produits industriels, cosmétiques, etc.).

En 2024, 3910 contrôles relatifs à la langue française ont donné lieu à 695 avertissements et à 90 injonctions ou procès-verbaux.

En 2025, au 10 septembre, 2147 contrôles ont été effectués donnant lieu à 59 injonctions ou procès-verbaux.

LA DGCCRF EN 2024

3 910
CONTRÔLES RELATIFS À LA LANGUE FRANÇAISE

695
AVERTISSEMENTS

90
INJONCTIONS ET PROCÈS-VERBAUX

COMMUNICATION : ASSURER LA BONNE COMPRÉHENSION DES MESSAGES

Dans l'espace public

La loi Toubon garantit l'intelligibilité des informations et messages présents sur la voie publique, dans les lieux ouverts au public et dans les transports publics.

En vertu des dispositions des articles 2, 3 et 4, ces messages doivent être établis en français ou, lorsqu'ils sont en langue étrangère, s'accompagner d'une traduction aussi lisible, audible et intelligible. Une obligation de double traduction s'impose aux services publics lorsqu'ils utilisent une langue étrangère, dans un souci de promotion du plurilinguisme. Les marques, les enseignes et les intitulés protégés au titre de la propriété intellectuelle ne sont en revanche pas concernés par ces obligations.

Dans la publicité

L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) veille au respect de l'obligation d'emploi du français dans les publicités et s'assure de la présence d'une traduction. Des contrôles systématiques sont effectués en amont de la diffusion des films publicitaires sur les chaînes de télévision et dans les services de médias audiovisuels à la demande. Au-delà de son action de veille avant et après diffusion, l'ARPP mène des actions de sensibilisation et diffuse des contenus pédagogiques en ligne.

L'ARPP EN 2024

1 791
CONSEILS

449
AVIS PRÉALABLES

LE POINT DE VUE D'UN PUBLICITAIRE

« Le rapport de la publicité avec la langue française est tout à fait singulier. La pub joue avec les mots. Dans mon métier, les mots valent de l'or, ils font relever la tête des badauds. Le jeu avec la langue française est un sport quotidien, c'est un réservoir inépuisable de créativité. Alors on la défend, pas parce que c'est notre fonds de commerce, mais parce qu'on l'aime. Et qu'elle nous le rend bien. »

STÉPHANE XIBERRAS
Président et directeur de la création de l'agence BETC

MONDE DU TRAVAIL : RESPECTER LES DROITS DU SALARIÉ

Les articles 8, 9 et 10 de la loi, codifiés dans le Code du Travail, imposent l'emploi du français notamment dans les offres d'emploi, le contrat de travail, le règlement intérieur, les documents comportant des obligations pour le salarié ou dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail, ou encore les conventions et accords d'entreprise.

La loi Toubon n'intervient pas dans la communication orale au sein de l'entreprise. La mondialisation des échanges entraîne pourtant une banalisation de l'emploi de l'anglais pouvant mettre en difficulté les salariés tant à l'écrit qu'à l'oral.

Une approche concertée des pratiques linguistiques entre les partenaires sociaux au sein des entreprises paraît à ce titre devoir être encouragée.

L'INSPECTION DU TRAVAIL EN 2024

220
CONTRÔLES RELATIFS AU CONTRAT DE TRAVAIL

609
CONTRÔLES RELATIFS AU TRAVAIL DÉTACHÉ

En 2024, les contrôles ont porté sur :

• la rédaction en français :

- du contrat de travail ou à sa demande dans la langue du salarié : 220 ;

- du règlement intérieur et de tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions nécessaires à l'exécution de son travail : 354.

• le contrôle des conditions de détachement par l'inspection du travail : 609.

• les obligations de traduction en français en matière de détachement de travailleurs : 560.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE : DIRE, PENSER ET TRANSMETTRE EN FRANÇAIS

Le français doit permettre de dire, penser et transmettre l'intégralité des savoirs : c'est pourquoi la loi Toubon dispose que le français est « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement ».

La loi du 22 juillet 2013, dite « loi Fioraso », visant à renforcer la visibilité internationale des grandes écoles et des universités françaises et à favoriser l'accueil des étudiants étrangers, a prévu des aménagements à ce principe dans le cadre de programmes européens, d'accords avec des institutions étrangères ou internationales, ou de cursus transfrontaliers multilingues.

Dans tous les cas, les formations d'enseignement supérieur ne peuvent cependant être que partiellement proposées en langue étrangère.

De nombreux établissements d'enseignement supérieur ont néanmoins élargi leur offre de masters en anglais en revendiquant la dénomination imprécise d'établissement « à caractère international » et à la faveur d'alliances universitaires européennes. Cette tendance à s'écarter du cadre prévu par la « loi Fioraso » mériterait sans doute d'être mieux régulée.

Arcom
Le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique

Arcom : UNE ACTION DE CONTRÔLE ET DE VEILLE

L'action de l'Arcom relative à la langue française se décline en deux volets :

- Le contrôle des obligations incombant aux éditeurs : au 31 août 2025, l'Arcom avait été saisie à 113 reprises sur ce fondement. Environ deux tiers de ces signalements étaient motivés par l'usage d'anglicismes ou par un abus de termes étrangers (65 %), tandis que le tiers restant portait essentiellement sur un mauvais usage de la langue française (28 %).

- Un volet incitatif, visant à promouvoir la langue française dans le domaine de la communication audiovisuelle d'autre part. Par ailleurs, l'Arcom est attentive au développement du plurilinguisme, notamment au travers de la mise en avant des langues régionales sur les antennes des sociétés nationales de programmes.

FAIRE RESPECTER LA LOI

Plusieurs actions précontentieuses et contentieuses menées par des associations de défense de la langue française ont conduit les organismes concernés à se mettre en conformité. Après des décisions défavorables du juge administratif, l'université de Bordeaux et le département du Gard ont modifié des affichages et panneaux informatifs bilingues qui ne respectaient pas l'obligation de double traduction s'imposant aux services publics.

Après avoir ajouté en 2019 une traduction en français à sa marque « French Mobility », le ministère de l'aménagement du territoire, saisi en 2024 par une association, a choisi de retenir uniquement la version française « France mobilités » pour sa plateforme https://www.francemobilites.fr. Par ailleurs, après la saisine d'une association, l'équivalent médical « variole B » au terme « monkeypox » a été publié au *Journal officiel* le 15 novembre 2025.

AUDIOVISUEL : PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE

Les acteurs de l'audiovisuel, publics ou privés, ont une responsabilité particulière dans l'accès à l'information, au savoir et à la culture. Leurs cahiers des charges et conventions précisent leur engagement en faveur de l'emploi du français.

L'article 12 de la loi du 4 août 1994 prévoit que « l'emploi du français est obligatoire dans l'ensemble des émissions et des messages publicitaires des organismes et services de communication audiovisuelle, quel que soit leur mode de diffusion ou de distribution ». Des obligations particulières incombent aux sociétés du service public de l'audiovisuel. En vertu de leurs cahiers des charges et de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, elles ont pour mission « la promotion de la langue française ».

LE POINT DE VUE D'UN JOURNALISTE

Ce qui compte pour une radio comme France Culture, c'est la transmission des savoirs qui se fait par des mots et par une langue. Nous bénéficions d'une langue extraordinaire pour y arriver et pour transmettre ces savoirs au plus grand nombre d'auditrices et auditeurs.

XAVIER MAUDUIT

Producteur de l'émission « Le Cours de l'histoire » sur France Culture

LE POINT DE VUE D'UNE ADMINISTRATION

La transmission des savoirs en français constitue un pilier de l'enseignement supérieur et un vecteur d'influence académique et culturelle, avec en France plus de 3 millions d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Dans un contexte d'internationalisation croissante des formations, la DGESIP veille à valoriser l'usage du français comme langue d'enseignement et à ce que l'attractivité de notre système permette d'accueillir des étudiants francophones, afin de valoriser notre langue, d'élargir l'accès au savoir et de préserver la diversité linguistique des écosystèmes académiques. En effet, 50 % des étudiants étrangers en France proviennent d'un pays membre de l'OIF, signe de la vitalité et de l'attractivité du français comme langue de transmission des connaissances.

OLIVIER GINEZ

Directeur général pour l'Enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Enrichir la langue française

La langue française rend compte des mouvements de la société. Il revient aux services de l'État de faire en sorte qu'elle soit constamment à même de dire le monde. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France assure cette mission de service public à travers un dispositif d'enrichissement.

UN DISPOSITIF D'ENRICHISSEMENT INTERMINISTÉRIEL ET INTERINSTITUTIONNEL

Enrichir continûment la langue française, c'est la faire vivre, pour permettre à l'ensemble des francophones de penser et d'exprimer toutes les réalités du monde contemporain, même les plus pointues. Tel est le rôle de ce dispositif interministériel et interinstitutionnel, qui constitue l'un des instruments de la politique linguistique du Gouvernement pour garantir l'emploi du français dans tous les domaines de notre société. Il œuvre à la création de néologismes scientifiques et techniques, notamment pour favoriser l'accès aux savoirs par la langue.

400 EXPERTS POUR CRÉER ENSEMBLE LES CONDITIONS D'UN CONSENSUS

Coordonné au ministère de la Culture par la DGLFLF, le dispositif d'enrichissement réunit au sein d'une vingtaine de groupes thématiques plus de 400 experts bénévoles et représentants d'organismes scientifiques et techniques. L'Académie française, l'Académie des sciences, l'Afnor, l'Arcom et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ainsi que des départements de terminologie d'institutions francophones et d'organisations internationales sont étroitement associés à la production des termes. Dans le cadre d'un dialogue aussi exigeant que respectueux avec les groupes d'experts, la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF), placée sous l'autorité du Premier ministre et présidée par l'académicien Frédéric Vitoux, examine les termes soumis, qu'elle harmonise en veillant à les rendre compréhensibles par les néophytes, tout en en préservant la précision technique et scientifique. Le secrétariat de la CELF est assuré par la DGLFLF.

METTRE À LA DISPOSITION DE TOUS UNE TERMINOLOGIE EN FRANÇAIS

Le dispositif crée des termes de référence au bénéfice des services de l'État, des acteurs économiques, industriels et scientifiques, mais aussi d'un large public. Ces termes permettent une communication claire et accessible, et leur usage est obligatoire dans les administrations et les établissements de l'État. Une fois publiés au *Journal officiel*, ces termes sont mis à la disposition de tous dans la base *France*Terme et sur la plateforme des données ouvertes data.gouv.fr, et sont repris dans de nombreuses bases de données.

EN SAVOIR PLUS
www.culture.fr/FranceTerme

Le dispositif d'enrichissement en 2025

Chaque année, la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF) et plusieurs groupes d'experts se réunissent pour réfléchir aux manières de faire évoluer la langue française. L'année 2025 a encore été prolifique en matière de recommandations : plus de 240 termes ont rejoint la base de données *France*Terme, qui rassemble les néologismes validés par la CELF.

METTRE EN ŒUVRE

19
groupes d'experts dans 13 ministères

1
commission principale, la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF)

+ de 400
spécialistes bénévoles

1
réseau de partenaires francophones (Belgique, Canada, Québec, Suisse…) et techniques (Afnor, OMPI…)

11
hauts fonctionnaires à la langue française, chargés de la terminologie, dans les ministères

ÉQUIPER

243
termes et 3 recommandations publiés en 2025 au *Journal officiel*

16,5%
des termes recommandés issus de demandes du grand public

+ de 500
notions examinées par la CELF au cours de 11 séances

+ de 30 domaines
couverts en 2025 : automobile, aviation, basket, biologie, chimie, cyclisme, droit, économie, édition, éducation, emploi et travail, énergies, environnement, finance, formation, informatique, intelligence artificielle, judo, logistique urbaine, mode, nucléaire, recherche, santé et médecine, sports d'hiver, télécommunications, urbanisme

+ de 300
suggestions déposées dans la *Boîte à idées* de *France*Terme

FAIRE SAVOIR

+ de 29 400
abonnés à l'infolettre, soit 76 % de plus qu'en 2024

+ de120
courriels de réponse personnalisée aux demandes des internautes

95 %
taux de satisfaction
des usagers de *France*Terme en 2025

+ de 350 000 visiteurs
du site *France*Terme en 2025

1
rendez-vous annuel ouvert aux jeunes : séance de la Commission d'enrichissement de la langue française le 2 juillet 2025

+ de 20
colloques, manifestations scientifiques et rencontres avec le public où la CELF a été mise à l'honneur

PUBLIER

4
PUBLICATIONS

- *Rapport d'activité de la Commission d'enrichissement de la langue française en 2024*
- *La mode en français (4e édition)*
- *Vocabulaire des océans : 225 concepts en français, anglais, catalan, italien, espagnol, galicien, portugais, roumain, publiés pour la Conférence des Nations unies sur l'Océan*
- *300 termes clés pour les négociations environnementales et climatiques, en français, anglais, arabe, espagnol, portugais, publiés pour la Conférence des Nations unies sur le climat*

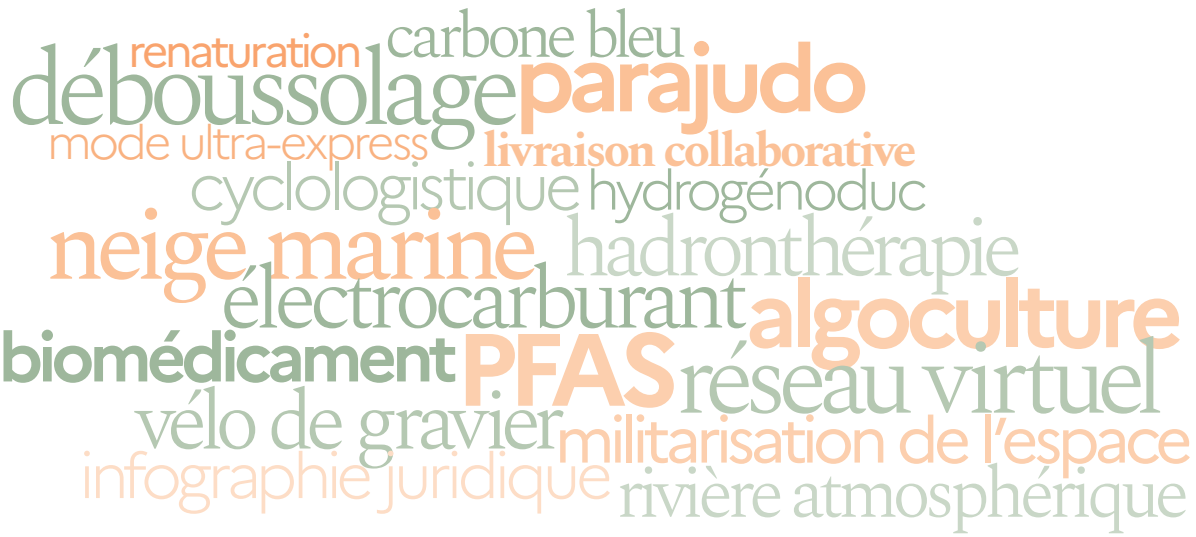

Les grandes thématiques de l'enrichissement de la langue sous le regard de la jeunesse

Des jeunes, de l'enseignement supérieur au Pass Culture, s'engagent au sein du dispositif d'enrichissement de la langue française.

L'évolution des lexiques scientifiques et techniques n'est pas la préoccupation des experts bénévoles du dispositif. C'est aussi celle de la jeunesse qui sera demain aux commandes d'un monde nouveau et qui est particulièrement concernée par plusieurs sujets au cœur de l'actualité.

Le vocabulaire des transitions énergétiques et écologiques est primordial. Un partenariat noué en 2024 entre la DGLFLF et l'ISIT-Paris, Institut de management et de communication interculturels, a confié la veille et la préparation de fiches terminologiques sur la ville durable à des étudiants qui alimentent les groupes d'experts et la Commission d'enrichissement. Celle-ci a donc examiné en juillet des termes de la nature en ville avec la participation active d'élèves du lycée René Cassin à Gonesse et de membres du club de lecture du pass Culture.

L'étude du jargon anglicisé des influenceurs commerciaux, qui ciblent la jeunesse, est confiée à un nouveau groupe dont sont membres à part entière des étudiants des classes d'hypokhâgne du lycée Victor Duruy à Paris.

« Le plus grand défi est de rendre les mots désirables et in fine vivants »

ÉTIENNE DE LAHARPE

Publicitaire, membre de la Commission d'enrichissement de la langue française

Dans le travail de construction des mots, je crois que la plus grande difficulté n'est pas la clarté. Construire un mot est un travail de précision mais c'est aussi lancer une ligne et espérer que ça morde et que la société s'en saisisse. Le plus grand défi est de rendre les mots désirables et in fine *vivants. Dans leur grande majorité, celles et ceux qui font exister quotidiennement les mots dans l'espace public – journalistes, publicitaires, producteurs de contenu – aiment sincèrement la langue française et c'est une chance. L'automatisation de la production textuelle est d'ailleurs préoccupante car il n'y a pas de vie des mots sans amour des mots. Alors certes soyons précis mais n'oublions jamais d'être gourmands et amoureux.*

Dire la mode en français : Préserver la liberté de création

Inaugurées en 2021, les conférences bisannuelles « Dire la mode en français » mettent en valeur l'importance de la langue française dans le secteur de la mode, pour son expansion et pour sa promotion. Elles interrogent le défi de l'influence croissante de la langue anglaise, liée à une concurrence internationale accrue. Créées à l'initiative du délégué général de la Fédération française du prêt-à-porter féminin, elles associent la Fédération de la haute couture et de la mode, le DÉFI (Comité de développement et de promotion de l'habillement), Culture[s] de Mode et l'Association pour la promotion du français dans la mode.

Entretien avec François-Marie Grau
Délégué général de la Fédération française du prêt-à-porter féminin

« Employer le français, c'est revendiquer une singularité créative et une histoire »

Comment voyez-vous l'évolution de la place du français dans le secteur de la mode ?
Le français demeure une référence culturelle et esthétique majeure dans la mode, mais il doit aujourd'hui affirmer davantage sa présence dans un environnement mondialisé où l'anglais a tendance à s'imposer. Nos marques savent que la langue est un vecteur d'identité et de valeur ajoutée : employer le français, c'est revendiquer une singularité créative et une histoire. Le défi consiste à conjuguer cette exigence avec celle de la communication internationale. La Fédération incite ses membres à préserver la clarté et la justesse du français, notamment dans leurs supports de communication, leurs dénominations de collections ou leurs échanges professionnels. Ce n'est pas toujours facile !

L'expression « mode ultra-express » *(ultra fast fashion)* a beaucoup circulé, y compris au Parlement. Quels sont, selon vous, l'apport et les limites des recommandations officielles en matière de mode ?
Ces recommandations rappellent que les mots ne sont pas neutres : utiliser les termes mode express ou mode ultra-express permet de nommer clairement des pratiques industrielles qui bouleversent nos métiers et nos valeurs. En offrant des équivalents français précis, elles facilitent la compréhension du public et nourrissent le débat sur les enjeux environnementaux et sociaux. Encore faut-il qu'elles soient relayées : notre rôle est de les faire connaître aux marques, aux médias et aux écoles pour qu'elles deviennent des réflexes partagés plutôt que des curiosités linguistiques.

En tant qu'initiateur des conférences « Dire la mode en français », comment concevez-vous les actions de communication à l'attention des professionnels ?
Ces rencontres visent à créer un espace de dialogue entre créateurs, journalistes, enseignants et linguistes. Nous y travaillons à la fois sur les mots du métier et sur la manière de raconter la mode en français, sans renoncer à la modernité. Il ne s'agit pas de fermer la porte à l'international, mais d'affirmer que la langue française peut tout dire : l'innovation, la durabilité, la créativité. Préserver cette capacité d'expression, c'est préserver la liberté même de la création !

Assurer une veille terminologique exigeante lors des grandes rencontres internationales

Entretenir la vitalité de la langue française, c'est assurer une veille terminologique exigeante lors de ces rencontres, mettre cette vitalité au service du dialogue planétaire en unissant nos savoir-faire et ceux de nos partenaires.

Les enjeux scientifiques et techniques font l'objet de nombre de rencontres internationales. Responsables politiques, industriels, dirigeants, chercheurs, scientifiques, représentants d'organisations non gouvernementales, journalistes et bien d'autres parcourent la planète de sommets en forums, de conférences en salons. Ils s'y retrouvent pour présenter leurs découvertes et leurs innovations, débattre, s'accorder et décider collectivement de plans d'action. L'électronique est célébrée à Las Vegas, la sécurité internationale à Munich, l'économie à Davos, quand le climat, la biodiversité, les disciplines médicales ou les expositions universelles sont nomades.

Ces rencontres, dont les échanges se déroulent principalement en anglais, sont des lieux d'innovation et de phénoménaux accélérateurs de circulation de termes nouveaux, c'est-à-dire de termes anglais. Les participants diffusent ces anglicismes dans leurs milieux professionnels, qui essaiment par la suite dans le grand public…

Entretenir la vitalité de la langue française, c'est assurer une veille terminologique exigeante lors de ces rencontres, c'est créer les néologismes français exprimant les réalités nouvelles, c'est donner la possibilité à tous les francophones acteurs de ces rencontres de faire valoir leurs positions en français.

VOCABULAIRE DES OCÉANS 225 TERMES DANS SEPT LANGUES LATINES ET LEURS VARIANTES

Quelle plus belle illustration du slogan « La Mer en commun » que de proposer aux experts et aux négociateurs réunis à Nice en juin 2025, pour la 3e Conférence des Nations unies sur l'Océan, un vocabulaire multilingue, conçu collectivement ?

À l'heure de sensibiliser, de communiquer, d'agir en faveur de l'océan, la DGLFLF a souhaité mettre la vitalité de la langue française au service du dialogue planétaire, en unissant le savoir-faire et les ressources du dispositif d'enrichissement de la langue française à ceux des projets italiens ZooCor et ThalassoCor sur la biodiversité et les énergies marines, du Centre de terminologie catalane Termcat et de l'Office québécois de la langue française.

Répondant aux exigences d'un sommet international, le *Vocabulaire des océans* décline, à partir de l'anglais, 225 termes dans sept langues latines et leurs variantes, qui permettent d'explorer les fonds et les littoraux marins, leur biodiversité, leurs potentiels nourriciers et énergétiques, et alertent sur les périls qui les menacent.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OCÉAN NICE 2025 FRANCE

CONFÉRENCES INTERNATIONALES : CONCEVOIR DES OUTILS POUR LES FRANCOPHONES ET POUR TOUS CEUX QUI SOUHAITENT DIALOGUER DIRECTEMENT DANS LEUR LANGUE

La France a accueilli en 2025 le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle, en février, à Paris, et la 3e Conférence des Nations unies sur l'Océan, en juin, à Nice. Acteur majeur des négociations environnementales depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992 – « Notre maison brûle » – et l'accord de Paris en 2015, la France a réaffirmé cette ambition lors de la 30e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, en novembre 2025, au Brésil, ou le fera lors de la 17e Conférence des Nations unies sur la biodiversité, en octobre 2026, en Arménie.

La DGLFLF veille donc à mettre à la disposition des acteurs de ces rencontres et du grand public des vocabulaires qui décryptent les notions clés des débats et promeuvent les néologismes et les termes français en usage, mais aussi proposent des équivalents dans d'autres langues : celles pratiquées autour de l'Hexagone pour l'intelligence artificielle, portugais du Brésil et espagnol de Colombie et du Mexique pour les négociations climatiques, par exemple. Des outils qui sont conçus pour les francophones et pour tous ceux qui souhaitent dialoguer directement dans leur langue sans recourir à l'anglais.

DES TERMES POUR COMPRENDRE, DÉBATTRE ET AGIR FACE AUX DÉFIS DE NOTRE PLANÈTE

ENJEUX DE PRODUCTION

Le Vocabulaire des océans *met la langue au service de la science et du bien commun. Travailler sur le* Vocabulaire des océans, *c'est doter scientifiques, institutions et citoyens d'un langage commun pour comprendre, débattre et agir. Chaque terme forge un savoir commun sur les sciences océaniques et fait de la langue française un levier de science ouverte et de coopération internationale.*

SILVIA DOMENICA ZOLLO

Professeure associée de Linguistique française à l'Université de Naples Parthenope

ENJEUX DE FORMATION

À travers l'IFDD, l'OIF appuie la pleine participation des négociateurs et négociatrices francophones aux grandes conférences internationales sur l'environnement depuis plus de 20 ans. La place de la langue française dans ce processus y est un levier d'influence et d'équité, ainsi qu'une opportunité pour les pays de défendre efficacement leurs intérêts dans leur langue de travail.

CÉCILE MARTIN-PHIPPS

Directrice de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

ENJEUX DE COMMUNICATION

En 2025, la France a pris l'initiative d'accueillir de grandes conférences internationales sur des enjeux d'avenir majeurs. Si ces grands rendez-vous marquent la mobilisation de la France pour la protection des biens communs, ils ont également permis de faire partager des approches, concepts et travaux scientifiques qui démontrent le caractère tout à la fois irremplaçable et universel d'outils pensés et exprimés en langue française. La richesse française du Vocabulaire des océans *incarne la contribution de notre langue pour qualifier le fait marin.*

SABINE SCIORTINO

Directrice de la diplomatie culturelle, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Multiples et touchant tous les secteurs de la société, les enjeux linguistiques concernent un grand nombre de politiques publiques et d'acteurs. Ils appellent à une action coordonnée de la part de tous les ministères.

Une dynamique interministérielle pour faire vivre la loi

LES HAUTS FONCTIONNAIRES À LA LANGUE FRANÇAISE : 30 ANS D'ENGAGEMENT

Créé par décret en 1996, le réseau des hauts fonctionnaires à la langue française, chargés de la terminologie, joue un rôle central pour la prise en compte de cette dimension linguistique dans chaque politique publique.

DES MISSIONS ÉLARGIES ET RENFORCÉES

Présents actuellement dans onze ministères et correspondants privilégiés du ministère de la Culture et du Délégué général à la langue française et aux langues de France, les hauts fonctionnaires à la langue française avaient initialement pour mission de coordonner les actions d'enrichissement de la langue française dans les domaines relevant de leur administration, c'est-à-dire proposer des définitions et termes adaptés aux notions nouvelles qui n'ont pas encore d'équivalent en français.

Leur rôle s'est élargi en 2015 à l'ensemble des questions relevant de l'emploi de la langue française, comme du plurilinguisme. Ils sont ainsi appelés à intervenir, afin que l'ensemble des enjeux linguistiques soient partagés et pris en compte dans les politiques publiques déployées par leur ministère, au niveau central ou déconcentré, comme par les établissements publics relevant de leur tutelle et, plus largement, leurs opérateurs. Aujourd'hui, il s'agit ainsi d'assurer le respect des textes légaux, de mener une veille sur la communication institutionnelle, de garantir l'intelligibilité du langage administratif, d'accompagner la féminisation de la langue, etc.

Ces dernières années, sous l'égide de la DGLFLF, leur action a été confortée par des lettres de mission sous double timbre ministériel, une animation renforcée en termes de partage d'outils et de bonnes pratiques.

UNE ACTION RENOUVELÉE

Au regard de la responsabilité particulière dont sont investis les services de l'État pour une déclinaison concrète du cadre légal constitué par la loi Toubon, cette action interministérielle est relancée en 2026 par le déploiement d'une feuille de route ambitieuse, s'appuyant sur de nouvelles actions dans chaque ministère.

En écho aux attentes de nos concitoyens, il s'agit de gagner en capacité d'intervention pour répondre aux nouveaux défis du monde contemporain, tout en préservant notre souveraineté et notre diversité linguistique.

UN RÉSEAU DE HAUTS FONCTIONNAIRES MOBILISÉ

Chacun des hauts fonctionnaires doit agir pour faire vivre concrètement la loi Toubon dans son administration et, plus largement, au sein de son écosystème. Cette intervention, qui s'adapte à la diversité des enjeux et contextes propres à chaque ministère, s'appuie sur différentes modalités d'actions :

- **des actions de promotion des termes nouveaux**, à l'instar du ministère des Sports avec la création d'un Lexicosport à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour un vocabulaire de l'ensemble des disciplines en français ;

- **des actions d'information en direction des agents**, comme au ministère des Affaires Sociales avec une rubrique de ressources intégrant une « Foire aux questions » sur la loi Toubon, ou au ministère de l'Éducation nationale avec une rubrique « Dites-le en français » intégrée dans deux lettres d'information au personnel ;

- **des actions de sensibilisation**, allant de l'organisation de conférences autour de la simplification des écrits administratifs au ministère de la Justice, jusqu'à la diffusion d'un guide de bonnes pratiques linguistiques pour les acteurs du sport.

Ces initiatives traduisent un effort de l'exemplarité linguistique du secteur public.

Trois questions à Camille Faure

Directrice adjointe au Secrétaire général de l'administration et haute fonctionnaire à la langue française au ministère des Armées et des Anciens combattants

« Penser et agir dans le monde contemporain implique d'enrichir sans cesse la langue française »

Vous avez récemment été nommée haute fonctionnaire à la langue française au sein du ministère des Armées et des Anciens combattants. Quels sont, selon vous, les enjeux d'une telle fonction ?

Trois enjeux se distinguent. Le premier est identitaire. « L'histoire de France commence avec la langue française. La langue est le signe principal d'une nationalité », rappelait Michelet. Langue dont l'emploi est un facteur de cohésion et d'égalité entre les citoyens. Le deuxième tient à l'emploi d'un langage clair et accessible par des services publics exemplaires. Le troisième réside dans la capacité du français à dire le monde. Penser et agir dans le monde contemporain implique d'enrichir sans cesse la langue française.

Comment concevez-vous votre rôle dans cette administration et au sein du réseau des hauts fonctionnaires à la langue française ?

Le français est l'affaire de tous, à l'échelle ministérielle ou interministérielle. Le réseau facilite l'échange d'initiatives et de bonnes pratiques pour sensibiliser, innover, analyser les perceptions sociétales, susciter des initiatives de partenaires extérieurs.

À cet effet, quelles actions envisagez-vous de déployer prioritairement dans votre ministère ?

La mise à disposition d'outils éprouvés pour faciliter l'emploi de la langue française est prioritaire. Les travaux terminologiques se poursuivent pour appréhender les défis de tous ordres de demain et faire vivre avec d'autres États francophones le français comme langue officielle d'organisations internationales.

Des actions qui se déploient au sein des services publics et des entreprises

Des acteurs, publics, comme privés, agissent au quotidien pour renforcer l'emploi du français. Les diverses initiatives menées (sensibilisation, intelligibilité du langage, féminisation,...) contribuent à notre cohésion sociale.

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts, la langue française accompagne la construction de l'État, qui nous a conduits à faire Nation. Elle est dépositaire d'une partie de l'âme du pays et aujourd'hui c'est notre pacte républicain qui s'énonce à travers elle. Le ministère de l'Intérieur veille à en préserver l'usage et la clarté, dans l'esprit de la loi Toubon, pour que nous nous rappelions que les vicissitudes du temps ne sont que passagères et que la langue, comme l'État, doit demeurer.

HUGUES MOUTOUH

Secrétaire général, ministère de l'Intérieur

Disposer d'une information claire, simple et accessible

La simplification du langage est l'un des engagements du programme national d'amélioration continue des services publics, « Services Publics+ » déployé par la DITP, sous l'autorité du ministre chargé de l'action publique. L'engagement est le suivant : « Vous disposez d'une information claire, simple et accessible ».

ENTRETIEN AVEC THIERRY LAMBERT

Délégué interministériel à la transformation publique au ministère chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État

Le Gouvernement s'est engagé dans une démarche de simplification du langage administratif afin de le rendre accessible et intelligible à nos concitoyens. Quels en sont les grands enjeux ?

La simplification du langage participe aux enjeux d'efficacité de l'action publique mais aussi à l'installation d'une relation bienveillante avec les usagers, dans l'esprit de la loi pour une relation de confiance entre usagers et administrations (loi ESSOC) de 2018.

L'emploi de la langue française est-il, selon vous, un élément incontournable à la qualité de l'information donnée aux usagers ?

L'emploi d'une langue française simple et accessible s'inscrit dans le « langage clair », un ensemble de bonnes pratiques qui permettent au lecteur de trouver les informations dont il a besoin, de les comprendre et de les utiliser. Certains services publics accueillant des usagers allophones (ex. les offices français de l'immigration et de l'intégration), mettent en place des solutions de traduction, souvent informelles, pour faciliter l'accès de ces derniers à l'information nécessaire dans le cadre de leurs démarches.

Comment cet aspect est-il intégré dans les actions et outils mis en place, ou en cours de déploiement, en faveur de la simplification du langage ?

Un plan d'action lancé en 2024 avec une quinzaine de services publics prévoit des actions de formation à destination des agents et la mise à disposition d'outils méthodologiques. L'impératif d'emploi de la langue française et l'utilisation de *France*Terme en sont partie intégrante.

France médias monde

L'ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE FÉMINISATION DE LA LANGUE À FRANCE MÉDIAS MONDE

France Médias Monde a travaillé à l'élaboration d'une Charte de féminisation de la langue, destinée à l'usage de tous ses journalistes au sein de ses différents médias. Initiée par un groupe de travail interne à l'entreprise, elle a pour objectif de renforcer la visibilité des femmes à travers la langue française, à l'écrit comme à l'oral, dans les fonctions, métiers, grades, titres.

LES OBLIGATIONS LINGUISTIQUES EN DROIT DU TRAVAIL : UNE SÉCURITÉ JURIDIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Pour la DGLFLF, au-delà du cadre légal, l'emploi de la langue française est un levier essentiel de prévention de certains risques psychosociaux et une condition de la créativité des salariés parfois bridée par les échanges dans un anglais standardisé.

PISTES D'ACTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES ENTREPRISES

- **Auditer la conformité linguistiqu**e des documents de la relation contractuelle avec les salariés et établir leur correspondance officielle en langue française. L'accès des collaborateurs à des outils de traduction automatique ne saurait en tenir lieu.
- **Neutraliser les « clauses de langue »** où le salarié déclare « accepter l'usage exclusif de l'anglais ». La jurisprudence considère l'emploi du français comme une règle d'ordre public et affirme l'indifférence du niveau de langue du salarié face à l'obligation légale.
- **Rechercher un usage proportionné des langues étrangères** dans la communauté de travail en formalisant les besoins selon les situations de communication et en systématisant le bilinguisme formel pour les documents critiques.
- **Sécuriser les interfaces usagers des systèmes d'information des ressources humaines**
- **Adopter une charte linguistique d'entreprise** dans un dialogue social étendu qui recense et fixe les bonnes pratiques et énumère les documents et les processus devant impérativement exister en version française. Les règles d'usage et les ressources terminologiques internes devraient y figurer.

FFA Forum Francophone des Affaires

VALORISER LE FRANÇAIS LANGUE DES COMMUNAUTÉS D'AFFAIRES

Le Forum francophone des affaires rappelle l'importance de la langue française, langue des acteurs économiques et des communautés d'affaires. En 2024, les *Assises de la francophonie économique* et *la Conférence de la Cité internationale de la langue française* ont ainsi donné lieu à des échanges sur les enjeux liés à la langue, support de concepts et de référentiels dans les champs juridique et financier.

VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE À L'INTERNATIONAL

« En 2025 nous aurons réalisé 25 % de notre CA à l'export dans des pays francophones (Afrique de l'Ouest). Dans ces pays, nous traitons en langue française avec des responsables ayant fait leurs études en France et qui connaissent notre histoire, notre culture. Cela constitue un socle commun qui favorise la relation humaine et par voie de conséquence la relation commerciale. »

ÉRIC LEPORT

Président d'Alcor Equipements, entreprise française spécialisée dans la construction de tribunes modulaires pour des événements temporaires et des infrastructures permanentes

30 ans après, quel avenir pour la loi Toubon ?

En 2024, la célébration des 30 ans de la loi Toubon a été l'occasion d'en faire le bilan et d'ouvrir une réflexion prospective sur son évolution. La représentation nationale, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, s'est également mobilisée autour de ce sujet, avec des travaux qui se poursuivent aujourd'hui.

LA REPRÉSENTATION NATIONALE SE PENCHE SUR L'ÉVOLUTION DE LA LOI TOUBON

La célébration des 30 ans de la loi Toubon a permis de rappeler les enjeux autour de ce texte, essentiel pour notre cohésion sociale, mais aussi, de mettre en lumière les obstacles auxquels il fait face aujourd'hui. Plusieurs facteurs conjugués – telles la mondialisation des échanges ou les lacunes de la loi – nuisent en effet à sa pleine application. De nombreuses voix (élus, associations, ...) s'élèvent aussi en faveur d'une évolution de ce texte, rejoignant les aspirations de nos concitoyens en ce domaine: 63 % des Français souhaitent en effet un renforcement de ce cadre légal.

Dans ce sillage, deux rapports parlementaires appellent à une modernisation de ce texte fondateur:

Le rapport « *Le français a encore son mot à dire* », rendu le 2 octobre 2024 par la mission parlementaire du Sénat, composée des sénateurs Yan Chantrel et Pierre-Antoine Lévi et de la sénatrice Catherine Belrhiti propose d'élargir et d'adapter le périmètre d'application de la loi, notamment à de nouveaux secteurs de l'économie, de clarifier et compléter le dispositif législatif, ainsi que mieux faire appliquer la loi.

Le rapport du 25 juin 2025 sur *L'avenir de la Francophonie*, conduit par les députés Amélia Lakrafi et Aurélien Taché à l'Assemblée nationale, s'inscrit dans cette même lignée. Face à une anglicisation croissante dans tous les domaines, notamment dans le numérique et l'enseignement supérieur, les rapporteurs plaident pour une actualisation de la loi. Outre son application plus rigoureuse, notamment par le renforcement de la DGLFLF, ils préconisent de garantir l'usage du français dans l'enseignement supérieur ou bien encore de valoriser la publication scientifique francophone.

Ces deux rapports convergent sur un point essentiel: la loi Toubon reste un socle fondateur qui doit évoluer pour répondre aux défis contemporains.

Fort de ces travaux, le groupe d'études sur la Francophonie du Sénat a ouvert le 2 octobre 2025 une réflexion sur les leviers possibles pour réactualiser ce cadre légal, dans la perspective du dépôt d'une proposition de loi.

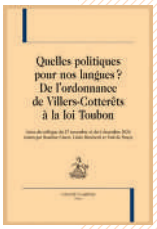

« QUELLES POLITIQUES POUR NOS LANGUES ? DE L'ORDONNANCE DE VILLERS-COTTERÊTS À LA LOI TOUBON »

Ce colloque organisé par la DGLFLF à l'occasion des 30 ans de la loi Toubon a permis de réunir de nombreux acteurs, afin d'illustrer les politiques en faveur de nos langues, essentielles à la cohésion de notre société, et d'en explorer les perspectives pour garantir leur pertinence et leur actualité. Les actes sont publiés aux éditions Honoré Champion, en partenariat, notamment, avec l'École nationale des chartes et les Archives nationales.

LAURE DARCOS

Sénatrice de l'Essonne, vice-présidente de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport

« Il ne faut pas se le cacher : cette loi est aujourd'hui datée »

Vous lancez, avec les membres du groupe d'études sur la Francophonie du Sénat, une réflexion sur les perspectives d'évolution de la loi Toubon. Quels en sont les principaux enjeux et objectifs ?

Le groupe d'études sur la Francophonie, que préside mon excellent collègue Yan Chantrel, s'est effectivement donné pour objectif de dresser un état des lieux aussi complet que possible de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon.
Il ne faut pas se le cacher : cette loi est aujourd'hui datée. En l'espace de trente ans, la société a profondément évolué, le français est bousculé, pas seulement dans notre propre pays mais aussi dans le monde, singulièrement en Afrique, à mesure que l'influence française décroît. L'anglais poursuit insidieusement sa progression. Il suffit d'être un peu attentif à la manière dont communiquent les publicitaires, les acteurs économiques ou encore les chercheurs pour mesurer l'ampleur des menaces qui pèsent sur notre langue. Notre souveraineté linguistique est incontestablement en balance.

Selon vous, quelles seraient les actions essentielles à mener pour renforcer et mieux appliquer ce texte majeur ?

Pour que la loi Toubon soit mieux appliquée, il faudra incontestablement faire émerger un régulateur doté d'un pouvoir de contrôle et de sanction, à l'image de l'Arcom, notamment dans le secteur publicitaire et, plus largement, dans le champ économique. Il nous faudra aussi adapter la loi à l'ère numérique afin de couvrir les services numériques, l'intelligence artificielle et les applications. J'ajoute qu'il serait judicieux de mieux articuler la loi Toubon avec les stratégies de la Francophonie (OIF, AUF, APF) pour promouvoir le français dans les échanges commerciaux et technologiques.

BENJAMIN MOREL

Maître de conférences en droit public à l'université Paris-Panthéon-Assas

« Faire que la loi Toubon redevienne une loi d'exemplarité publique »

« La priorité est de faire que la loi Toubon cesse d'être une loi d'affichage et redevienne une loi d'exemplarité publique en garantissant son effectivité. D'abord, il convient de faire respecter strictement l'usage du français par l'État, les collectivités et leurs opérateurs, dans les écrits, mails, interfaces et slogans institutionnels, en rappelant l'interdiction de l'écriture inclusive dans l'administration et l'usage d'anglicismes managériaux, avec pouvoir de contrôle et sanctions effectives. Ensuite, il convient d'étendre et clarifier le champ au numérique : sites, applications, CGU, assistance, logiciels fournis au public ; préciser les articles « consommation, publicité, espace public » à l'ère des plateformes. Troisièmement, il est nécessaire de renforcer les outils propres à l'achat public et à l'audiovisuel régulé. Cela passe par le conditionnement des aides et marchés au respect de la loi Toubon et le rappel de l'article 14 sur les marques en langue étrangère pour les personnes publiques et délégataires. Enfin, il faut assumer une politique de plurilinguisme maîtrisé, marquée par l'usage du français par défaut, par la traduction vers d'autres langues européennes quand c'est utile, plutôt que vers l'anglais par réflexe. »

La coopération européenne et francophone pour l'innovation

Il ne peut y avoir de politique nationale de la langue sans politique linguistique à l'échelle européenne et internationale. Notre engagement pour la langue française et la diversité culturelle et linguistique s'inscrit dans des coopérations renforcées au sein de l'espace européen et de l'espace francophone mobilisant États, institutions, entreprises, créateurs, scientifiques et citoyens : les technologies des langues, l'innovation et l'intelligence artificielle sont au cœur des projets.

Coopération européenne : les technologies des langues pour la diversité culturelle et linguistique 30-31

Des programmes et des projets au service de la diversité en Europe 32-33

Coopération francophone : l'intelligence artificielle au service de la langue française et du plurilinguisme 34-35

Vers une souveraineté scientifique des pays francophones 36-37

Penser les cultures et les langues en Europe 38-39

Coopération européenne: les technologies des langues pour la diversité culturelle et linguistique

Par une coopération européenne fondée sur l'innovation, la promotion du français et des autres langues européennes en tant que vecteurs de pensée et d'influence favorise une souveraineté culturelle de l'UE, dans un environnement numérique exigeant.

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ ET LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE

La Commission européenne a mis en place en 2023 un nouveau type de structure destiné à renforcer la compétitivité et la souveraineté industrielle, les *European Digital Infrastructure Consortium* (EDIC). La France, au travers du ministère de la Culture et du ministère délégué chargé de l'Intelligence artificielle, a mis en place en 2024 un EDIC dédié aux technologies des langues et à l'IA, l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC). L'ALT-EDIC, installée à Villers-Cotterêts, coordonnée par la France avec 26 États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, constitue désormais son équipe. Elle bénéficie d'un apport de près de 7 millions d'euros de ses membres et coordonne quatre projets européens lauréats, cofinancés par la Commission, pour un montant global de 88,3 M €. Ils permettront l'émergence et le partage de données linguistiques et de modèles de langue géants, ouverts et en accès libre, mais également d'accompagner le marché de ces technologies pour les langues européennes.

L'ALT-EDIC a été inaugurée par la ministre de la Culture, Rachida Dati, et la ministre déléguée à l'intelligence artificielle, Clara Chappaz, en présence de la Commission européenne, le 20 mars 2025. Par ailleurs, le ministère de la Culture pilote la plateforme Compar:IA, associant des acteurs culturels économiques, et des fournisseurs d'outils d'intelligence artificielle, pour développer un comparateur d'IA conversationnelles innovant pour l'Europe qui a vocation à être intégré à ALT-EDIC en 2026.

YVO VOLMAN

Directeur de la direction des données à la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies de la Commission européenne

« Exprimer l'approche et la réflexion européenne »

ALT-EDIC garantit aux citoyens la possibilité d'interagir avec l'intelligence artificielle dans leur langue maternelle, préservant ainsi le patrimoine culturel au cœur de l'ère numérique. Le projet répond également à un enjeu plus fondamental : si les grands modèles de langage sont entraînés majoritairement sur des corpus anglophones, ils assimilent préférentiellement cette langue, ses vocabulaires et ses références culturelles, mais aussi de façon plus implicite ses logiques de raisonnement et ses valeurs culturelles, éthiques et sociétales. Cela influence directement les réponses produites, les priorités mises en avant et les exemples choisis par les services utilisés.

En enrichissant les modèles avec un corpus multilingue et multiculturel européen, ALT-EDIC permet d'ancrer les systèmes d'intelligence artificielle dans des cadres culturels, juridiques et intellectuels européens, exprimant ainsi l'approche et la réflexion européenne.

La stratégie de l'UE des données, publiée par la Commission européenne le 19 novembre 2025, appréhende les langues européennes comme des piliers essentiels du développement de l'IA, faisant ainsi de la diversité culturelle et linguistique du continent un avantage compétitif sur la scène mondiale. Cette stratégie s'appuie à cette fin sur la mise à disposition de corpus culturels provenant des institutions culturelles européennes, la création d'un vaste espace commun de données linguistiques favorisant la participation citoyenne et le développement de « laboratoires de données » qui offriront aux start-up et PME des outils simples et sûrs pour accéder à ces ressources et les exploiter pleinement. Ces technologies ont le potentiel de supprimer les barrières linguistiques, favoriser le commerce international et générer jusqu'à 360 Md € de commerce intra-européen supplémentaire.

ÉDOUARD GEOFFROIS
Directeur de l'ALT-EDIC

« Développer un écosystème solide en matière de technologies des langues constitue un réel enjeu de souveraineté »

Quel rôle joue le site de Villers-Cotterêts dans le rayonnement de l'ALT-EDIC au niveau européen ? Quelle est sa valeur, tant symbolique que stratégique ?
Le château de Villers-Cotterêts, lieu de l'ordonnance du même nom consacrant l'usage du français, abrite aujourd'hui ALT-EDIC aux côtés de la Cité internationale de la langue française. C'est un lieu hautement symbolique pour la protection et la valorisation de la langue, qui confère un ancrage, une profondeur historique et une portée culturelle forte à nos activités. Cela montre que ces enjeux linguistiques sont pris au sérieux. Tout cela est très apprécié de nos partenaires européens.

Quels enjeux culturels représentent les grands modèles de langue (LLMs) pour l'Europe ?
Les évolutions technologiques dans le domaine du traitement des langues sont très rapides. Au-delà de leur importance technologique, scientifique et économique, elles ont une portée culturelle essentielle. Pour l'Europe, développer un écosystème solide en matière de technologies des langues constitue un réel enjeu de souveraineté. Aujourd'hui, une langue non outillée dans le monde numérique est une langue en danger. Dans un marché des LLMs en forte expansion, il est plus que jamais important de veiller à la prise en compte de la diversité linguistique européenne, tout en réduisant notre dépendance aux solutions technologiques non européennes.

Quelles sont les prochaines étapes pour l'ALT-EDIC en 2026 ?
Nous construisons sur la dynamique positive et fertile qui caractérise l'ALT-EDIC depuis son lancement. La constitution de l'équipe se poursuit. Nous approchons la dizaine de personnes et prévoyons de doubler nos effectifs fin 2026. Les projets européens en cours (ALT-EDIC4EU, OpenEuroLLM, LLMs4EU) livreront leurs premiers résultats concrets. Une belle énergie entoure également le dernier projet lancé en septembre 2025 : LLM-BRIDGE, qui vise à soutenir le marché de l'innovation européenne dans ce domaine, en accompagnant ses jeunes pousses les plus prometteuses.

LES GRANDS MODÈLES DE LANGUE AU BÉNÉFICE D'UN GRAND GROUPE

THALES

CÉDRIC DEMEURE
Vice-président de cortAIx Labs chez Thalès

« Thales est un leader mondial des hautes technologies opérant sur les marchés de la défense, de l'aérospatial, de la cyber et du digital. Avec un niveau exceptionnel de fiabilité, de transparence et de cyber-résilience, notre intelligence artificielle (IA) est conçue pour des applications critiques, améliorant la performance de systèmes hautement spécialisés au profit des missions de nos clients. Dans le cadre du projet LLMs4EU, coordonné par l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC), nous unissons nos efforts avec d'autres acteurs industriels comme EDF ainsi que des institutions telles que le CEA, pour analyser et réduire les divergences entre réglementations nationales et normes internationales, notamment en matière de sûreté nucléaire. En s'appuyant sur des Grands Modèles de Langage (LLMs), ce projet vise à traiter une grande quantité de documentation réglementaire multilingue, à identifier les écarts et à proposer des pistes d'harmonisation, afin de renforcer la conformité et la sécurité des infrastructures industrielles critiques. »

Des programmes et des projets au service de la diversité en Europe

L'Union européenne affirme son ambition pour la diversité culturelle et linguistique. Le ministère de la Culture s'inscrit résolument dans ce cadre, au travers de politiques, programmes et de projets européens à même de bénéficier à la coopération francophone.

« UNE BOUSSOLE DE LA CULTURE POUR L'EUROPE, POUR LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE »

Le 12 novembre dernier, la Commission européenne a présenté la Boussole de la culture pour l'Europe comme un cadre prospectif et stratégique pour la période 2028-2034, en se fondant sur une conviction essentielle: la culture, bien commun, est la première ligne de défense de l'Europe en période d'incertitude et de changement. C'est aussi la première tentative globale de la Commission pour intégrer la culture dans l'ensemble des politiques européennes. La « Boussole » vise ainsi à orienter la politique culturelle de l'UE et à garantir que la culture joue un rôle central dans la construction de l'identité européenne, la promotion de la diversité culturelle et linguistique et la valorisation de l'excellence.

LUC ALLAIRE
Secrétaire général du ministère de la Culture

Défendre l'Europe de la culture

Autonomie stratégique, innovation… Comment mieux protéger le patrimoine et la culture démocratique de l'Europe ? Deux questions à Luc Allaire, Secrétaire général du ministère de la Culture.

Quelle est l'approche française vis-à-vis de la Boussole culturelle pour l'Europe, notamment en matière de promotion de la diversité culturelle et linguistique ?
Dans leur contribution à la consultation de la Commission européenne sur la Boussole culturelle, les autorités françaises ont rappelé que la défense et la promotion de la diversité culturelle et linguistique passent nécessairement par l'Europe de la culture. L'ambition des autorités françaises, portée par le ministère de la Culture, est de développer l'autonomie stratégique de l'UE, à travers un cadre de régulation favorable et des financements européens dédiés à la promotion de la diversité culturelle et linguistique, ainsi qu'à l'innovation dans les secteurs culturels et créatifs. L'objectif est aussi de mieux protéger le patrimoine et la culture démocratique de l'UE, de renforcer le sentiment d'appartenance européenne et enfin de conforter l'action culturelle extérieure de l'UE.

Quelles mesures l'UE et ses États membres devraient-ils prendre pour garantir la diversité culturelle et linguistique, la création artistique et la viabilité économique des secteurs culturels et créatifs à l'ère de l'IA ?
Le ministère a récemment rappelé ses trois priorités en matière d'IA. La première est la protection des droits des créateurs – droits d'auteur et droits voisins – dans le cadre d'un cercle vertueux entre innovation et création. Au-delà, l'IA est appelée à promouvoir la diversité culturelle et linguistique, la diffusion et la visibilité des œuvres européennes et la découvrabilité en ligne de contenus européens multilingues. Enfin, elle peut contribuer au développement économique des secteurs culturels et créatifs par des outils technologiques européens, des investissements dans la formation et la recherche et le financement de projets conjuguant innovation et création.

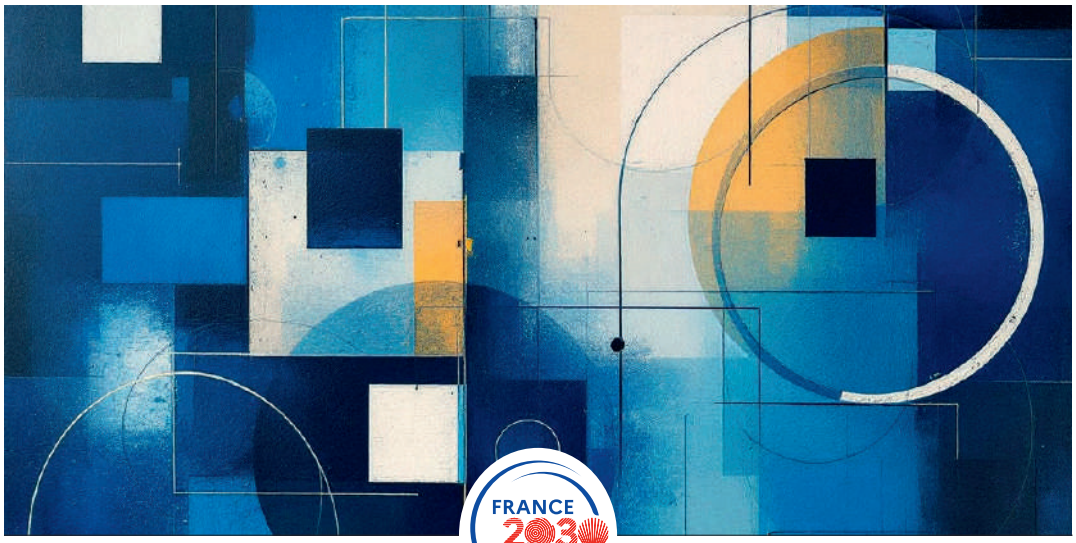

Construire un démonstrateur de découvrabilité multilingue

La mise à disposition libre de données pour l'intelligence artificielle constitue un enjeu majeur. Dans le cadre d'un partenariat franco-québécois pour promouvoir la découvrabilité scientifique, le ministère de la Culture a mandaté Pleias, jeune entreprise technologique française, pour élaborer un démonstrateur.

Pleias, établissement innovant dans le domaine de l'intelligence artificielle, se distingue par un projet d'entreprise fondé sur le respect strict du droit d'auteur et la valorisation de la diversité linguistique et culturelle. Ses produits reposent ainsi sur l'utilisation exclusive de données ouvertes et libres de droits, avec la conviction qu'une IA performante et frugale peut être construite sans compromettre l'éthique ou la légalité.

Pleias – partenaire de la communauté OPERAS (infrastructure de recherche européenne) – a publié avec le Common Corpus 2, le plus vaste ensemble de données d'entraînement pour grands modèles de langage (LLM) entièrement ouvert, composé exclusivement de textes appartenant au domaine public et sous licences permissives qui représentent plus de 2000 milliards de données textuelles élémentaires (jetons textuels).

Ce corpus a été publié dans le cadre du Sommet pour l'action sur l'IA et des contributions aux communs numériques portés par la Fondation Current IA. Disponible sur la plateforme d'HuggingFace – entreprise technologique française mettant à disposition des outils d'IA collaboratifs et en accès libre – Common Corpus 2 agrège des contenus administratifs, scientifiques, juridiques, culturels qui couvrent plus de 30 langues, avec une forte représentation du français (266 milliards de jetons textuels) et même du latin, affirmant ainsi un engagement concret en faveur de la diversité linguistique et culturelle.

Ces différents atouts sont à la base du projet élaboré conjointement par la DGLFLF, OPERAS et Pleias visant à construire un démonstrateur de découvrabilité multilingue des contenus scientifiques. Ce développement prévu sur trois ans permettra de vérifier qu'une structuration sémantique automatique des contenus scientifiques rend plus accessibles et facilement utilisables les contenus scientifiques en français, aujourd'hui dispersés et sous-exploités dans les bases de données internationales. De même, ce démonstrateur permettra de valider l'hypothèse de la pertinence de la génération de contenus synthétiques multilingues en tant que relais facilitateurs vers des articles originaux en langue française.

L'ambition pour la coopération francophone est double : faire du français une langue d'innovation et de souveraineté tout en garantissant la vitalité de la diversité linguistique dans l'univers numérique. Cette ambition se traduit par une stratégie d'ensemble sur les enjeux du numérique et par le développement de projets de coopération structurants et inclusifs tels que LANGU:IA ou le partenariat France-Québec sur la découvrabilité des contenus scientifiques francophones.

Coopération francophone : l'intelligence artificielle au service de la langue française et du plurilinguisme

UNE STRATÉGIE D'ENSEMBLE SUR LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

Le Sommet de la Francophonie de Villers-Cotterêts (4 au 5 octobre 2024) et le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris (6 au 11 février 2025) ont traduit la volonté commune des États et gouvernements d'inscrire la diversité culturelle et linguistique au cœur des transformations numériques en donnant à chacun les moyens de s'approprier les bénéfices de l'IA mise au service de l'intérêt général.
Le Sommet de Villers-Cotterêts avait posé les bases d'une stratégie partagée pour un espace francophone souverain, qui favorise la production de contenus, de données, de modèles de langue et de technologies multilingues.
À la suite du Sommet de Paris, la mise en réseau des acteurs publics, en partenariat avec les secteurs scientifiques, économiques et industriels, ouvre la voie à une gouvernance de l'IA renforcée, alliant innovation et diversité.
Pour l'avenir, il importe de développer nos écosystèmes de recherche et d'innovation et d'affirmer la place de la langue française et de la diversité dans une IA de confiance, inclusive et créatrice d'unité.

ANNE BOUVEROT
Envoyée spéciale de la France pour l'intelligence artificielle

« Un réveil stratégique en France et en Europe »

Quel bilan tirez-vous du Sommet pour l'action sur l'IA ?
Le Sommet IA de février 2025 a d'abord donné lieu à des actions concrètes, comme la Coalition pour une IA durable, la fondation d'intérêt général Current AI, et les investissements très importants annoncés en France et en Europe pour l'innovation en IA. Plus de 100 pays, des organisations internationales, des universitaires, des entreprises et la société civile se sont emparés de ce temps fort.

Comment envisager la collaboration entre acteurs publics et privés ?
Je suis ravie de voir que des acteurs publics et privés se mobilisent. L'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC) a maintenant une existence juridique et son siège à Villers-Cotterêts, et travaille à l'échelon européen. La fondation Current AI, dont les fondateurs sont à la fois des pays, des organisations philanthropiques et des entreprises internationales, lance un projet pour la diversité linguistique.
Des acteurs comme Orange veulent intégrer les langues régionales africaines dans des IA open source. C'est un défi passionnant. L'année 2025 aura marqué une forme de réveil stratégique dans ce domaine, en France et en Europe.

HENRI ELI MONCEAU

Observateur permanent auprès des Nations Unies à Genève et à Vienne, chef de file pour la gouvernance du numérique et de l'IA (Organisation internationale de la Francophonie)

« Favoriser les coopérations entre États de l'espace francophone »

Quelles stratégies développer en Francophonie en matière de traitement des données pour l'IA en français et dans les langues vernaculaires ?

Tout d'abord, il importe de mesurer l'enjeu. Moins de 5 % des langues vivantes sont utilisées et, parmi celles-ci, l'anglais se taille la part du lion en s'appliquant à plus de 80 % des données d'entraînement des IA génératives. À ce constat, il faut en ajouter un autre tout aussi inquiétant : selon les sources, entre un et deux tiers des plus de 7 500 langues vivantes répertoriées à l'échelle mondiale n'ont tout simplement pas d'existence numérique. Seules 153 langues sur le continent africain sont réputées avoir une empreinte numérique.
Par ailleurs, il faut rappeler que deux pays, les États-Unis et la Chine, se partagent actuellement 90 % de la valorisation de l'économie numérique. L'Europe et l'Afrique ne représentant respectivement un peu plus et un peu moins de 3 % de cette empreinte. Il est donc crucial d'envisager des projets collaboratifs qui associent linguistes, sémanticiens, acteurs culturels et technologues du Sud et du Nord tout à la fois. Enfin, il est indispensable que les métiers de la connaissance et du langage (scientifiques ; bibliothécaires ; auteurs et acteurs culturels…) soient replacés au centre des enjeux de gouvernance.
Dans cette triple optique, la Francophonie peut agir comme catalyseur pour favoriser les coopérations entre États de l'espace francophone.

Comment l'OIF entend-elle encourager et accompagner de tels projets ?

L'OIF peut encourager et accompagner ces projets de trois manières. Tout d'abord, en favorisant les échanges d'information et de bonnes pratiques entre l'ensemble des acteurs concernés au sein de l'espace francophone. Ensuite, en portant un plaidoyer fort au sein des enceintes internationales afin d'inscrire cette préoccupation au plus haut des agendas politiques multilatéraux. Enfin, en contribuant au renforcement des capacités techniques indispensables au succès de ces projets.

GILLES ADDA

Ingénieur de recherche CNRS au LISN-CNRS

LANGU:IA : développer une solution nationale et souveraine autour de la donnée

LANGU:IA, pôle national et francophone doit prendre place aux côtés de l'ALT-EDIC, pour finaliser le Centre de référence pour les technologies de la langue au sein de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. La suite de la mission de préfiguration, commencée en 2024, a mis en évidence la nécessité de développer une solution étatique et souveraine autour de la donnée, pour construire une chaîne éthique de valorisation de la donnée. La mise en place de cette solution repose sur le développement d'un pôle d'ingénierie et d'expertise pour le traitement de la donnée destinée aux IA. Si le portage effectif de LANGU:IA sous la forme d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) n'a pas encore pu être réalisé dans l'immédiat, le développement d'une première phase, axée sur la francophonie et le transfert nord-sud de connaissances et de savoir-faire, portant sur les données dans la langue véhiculaire (le français) et les langues vernaculaires, est envisagé à court et moyen terme.

▸ Comité de gouvernance «découvrabilité scientifique francophone», Institut de France, 9 avril 2025 avec au premier rang, notamment, Martine Biron, Ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Henri-Paul Rousseau, Délégué général du Québec à Paris, Étienne Ghys, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et Paul de Sinety, Délégué général à la langue française et aux langues de France.

Vers une souveraineté scientifique des pays francophones

La France et le Québec partagent les premiers acquis d'une stratégie commune pour favoriser la découvrabilité des sciences en français : transformer les pratiques de recherche et de diffusion scientifiques en s'appuyant sur l'IA.

La diversité linguistique, qui est un objectif essentiel pour le ministère de la Culture, commence par le maintien du français dans tous les domaines de la vie sociale. Dans les sciences, la vitalité du français apporte une certaine diversité indispensable à la pensée critique et garantit une indépendance intellectuelle précieuse à l'échelle de la Francophonie. Pour que le français reste une langue de formation, de diffusion et de vulgarisation scientifique forte, il faut s'assurer de la découvrabilité des sciences en français autant que de la découvrabilité en français des contenus scientifique en toutes langues. Les Premiers ministres de la France et du Québec, en instaurant un partenariat spécifique autour de ces objectifs, ont voulu que les institutions de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et des politiques linguistiques collaborent et s'engagent à renforcer l'ancrage de la science dans les sociétés francophones et son rôle dans le débat public. L'installation d'un comité de gouvernance franco-québécois sur la découvrabilité scientifique francophone, le 9 avril 2025 à l'Institut de France, concrétise cet objectif.

JULIETTE CHAMPAGNE

Sous-ministre de la Langue française du Québec

« Mettre en œuvre des actions concrètes pour soutenir la production et la diffusion de contenus francophones »

Nous saluons avec enthousiasme le partenariat entre nos deux nations pour renforcer la découvrabilité des contenus scientifiques en français. Cette collaboration illustre notre engagement commun à protéger et promouvoir notre langue commune dans le domaine scientifique. Ensemble, et avec nos partenaires, nous mettons en œuvre des actions concrètes pour soutenir la production et la diffusion de contenus francophones. La langue française a toute sa place dans l'univers de la science, et c'est collectivement que nous la ferons rayonner.

▲ Fondation Simone et Cino Del Duca, 13 novembre 2025.

Un colloque pour dire le monde contemporain en français

La France assurait la présidence du réseau OPALE en 2025, qui a été réuni du 12 au 14 novembre 2025 à Paris et à Villers-Cotterêts. Le colloque, organisé à cette occasion, a constitué un temps fort de cette rencontre internationale.

Les rencontres du réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques - OPALE (France, Fédération Wallonie-Bruxelles, Québec, Suisse romande, Luxembourg et OIF en tant qu'observateur) permettent un partage régulier d'expertise et d'expériences entre leurs représentants. Dans ce cadre, la DGLFLF a organisé le 13 novembre à Paris, à la Fondation Simone et Cino Del Duca, un colloque public, en partenariat avec l'Institut de France et l'Académie des sciences, qui était centré sur la question : « Quelles ressources pour dire le monde contemporain ? ».

En effet, la capacité à « dire le monde » en français est un enjeu fondamental de souveraineté culturelle, scientifique et technique des États et sociétés francophones. À rebours, l'essor de l'intelligence artificielle (IA), dominé par certains acteurs extra-européens fait peser un risque majeur d'uniformisation linguistique et culturelle des contenus. Trois priorités stratégiques ont émergé lors du colloque : la maîtrise des ressources terminologiques, l'indépendance numérique à travers le développement d'outils et d'infrastructures, et la valorisation multilingue des contenus dans l'espace numérique.

Pour les participants, la coopération entre acteurs francophones apparaissait dès lors comme un levier essentiel pour relever ces défis.

Les interventions d'ouverture et l'introduction générale du colloque ont rappelé l'importance du lien entre science, langue et démocratie. Deux tables rondes ont structuré la journée. La première, « Comment dire le monde ? Et avec quelles ressources ? », a porté sur les stratégies numériques francophones et la découvrabilité des contenus scientifiques. La seconde, « Quels nouveaux espaces pour dire le monde ? Enjeux et initiatives », comportait deux sessions, l'une abordant les dispositifs institutionnels utiles à une stratégie numérique francophone, l'autre la présentation de réalisations concrètes.

La rencontre s'est conclue sur un échange entre représentants des institutions partenaires autour des réponses politiques à construire collectivement pour renforcer la présence du français et du multilinguisme dans la révolution numérique en cours.

PAULE DE BLOIS

Sous-ministre de l'Enseignement supérieur du Québec

« Contribuer pleinement au progrès de nos sociétés sans compromis linguistique »

La découvrabilité de contenus scientifiques en français offre une réponse aux défis posés par l'hégémonie de la langue anglaise en science. En proposant des solutions alternatives pour les publications scientifiques en français, le Partenariat Québec-France rendra la science plus accessible, diversifiée et représentative de l'ensemble des voix scientifiques. Les chercheurs francophones pourront ainsi contribuer pleinement au progrès de nos sociétés, et ce, sans compromis linguistique. Merci à nos collègues français pour leur collaboration essentielle dans ce dossier important !

Penser les cultures et les langues en Europe

AVEC LE COLLÈGE DE FRANCE, CRÉER UN LABORATOIRE DE LA PENSÉE EUROPÉENNE

Fondé sur la liberté de recherche et d'enseignement, le Collège de France incarne un laboratoire de la pensée européenne, critique et humaniste. À la croisée des disciplines, il nourrit une vision de la création et des savoirs sans frontières, qui se réclame du dialogue et de la diversité culturelle et linguistique. Le ministère de la Culture, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, et le Collège de France ont conclu un partenariat pour la création d'une chaire annuelle du Collège, « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures ». Elle explore la diversité comme identité européenne et enjeu de souveraineté culturelle.

« ALLER TOUJOURS DANS DES DIRECTIONS DIFFÉRENTES, EXPLORER CETTE PLURALITÉ DES FORMES D'EXPRESSION, DES LANGAGES ET DES ORIGINES »

WILLIAM MARX

Professeur de littératures comparées au Collège de France

L'intitulé de la chaire: « L'Invention de l'Europe par les langues et les cultures » s'inscrit dans une dynamique; il ne s'agit pas de célébrer quelque chose qui serait déjà fait - et on serait là dans une réflexion purement historique sur l'Europe -, mais de promouvoir l'idée que l'invention est encore et toujours à faire et que la chaire doit y contribuer. C'est un intitulé, certes un peu long, mais dans lequel nous nous retrouvons assez bien et qui trace des voies: celle de la dynamique et de la construction de l'Europe. De quelle manière se construit-elle, par quels moyens? Nous proposons ici d'interroger deux réponses: par les langues et par les cultures. Par les langues, en prenant en compte à la fois la diversité des langues et la force du langage. Par les cultures, qu'il faut entendre bien sûr comme les différentes cultures de l'Europe, mais aussi à l'intérieur de chacune d'elles comme porteuse d'expressions culturelles diversifiées et d'expressions artistiques propres. Ce contexte nourrit notre réflexion au service d'une méthodologie collégiale, comme toute décision au Collège de France, quant au choix des titulaires. Un processus d'échanges un peu long et souvent informels autour d'un comité permanent de trois professeurs qui assure cohérence et continuité. Ce processus entend garantir la qualité exceptionnelle des personnalités qui seront choisies: leur renommée internationale, leur qualité scientifique, esthétique ou artistique, leur capacité à parler en français à un public large. Et puis il y a des conditions qui sont liées à toute chaire annuelle et qui touchent aux critères d'égalité et de diversité: une stricte égalité entre hommes et femmes invités; une diversité des origines: une personnalité qui appartienne à la diversité géographique culturelle au sens large de l'Europe; une diversité des modalités d'expression où chacun élabore sa propre terminologie, sa propre grammaire et finalement sa propre langue. D'où l'accueil de personnalités aux profils différents et la possibilité de passer d'un écrivain à une plasticienne, un philosophe, un dramaturge homme de théâtre, une théoricienne politique, etc.

Notre objectif, c'est d'explorer toutes les expressions des différents champs du savoir et des expressions artistiques. À l'avenir, nous souhaitons creuser le sillon de la francophonie mais aussi celui d'autres questions que nous n'avons pas encore abordées: la musique, les musées, la traduction… Avec l'idée d'aller toujours dans des directions différentes, d'explorer cette pluralité des formes d'expression, des langages et des origines.

LES LEÇONS DE WADJI MOUAWAD CHAIRE « L'INVENTION DE L'EUROPE PAR LES LANGUES ET LES CULTURES » (2024-2025)

Dramaturge, metteur en scène et romancier, né en 1968 à Beyrouth, Wajdi Mouawad, dont le parcours artistique est marqué par une exploration de thèmes tels que la guerre, l'exil, l'identité, la diversité et la réconciliation, a été désigné comme le titulaire de la chaire pour l'année académique 2024-2025. Il a donné, le 6 février 2025, au Collège de France, devant un parterre de plus de 800 personnes, sa leçon inaugurale intitulée *L'ombre en soi qui écrit*. Cette tribune, qui a fait événement, tenait de la transmission, de l'exploration intellectuelle, de la poésie et de la performance théâtrale, le titulaire allant jusqu'à donner son sang et à s'en maculer à l'issue de la leçon – avant une ovation exceptionnelle dans ce temple du savoir qu'est le Collège. La leçon inaugurale, qui peut être réécoutée et revue sur le site du Collège de France, a été publiée en juin 2025. Les travaux de Wajdi Mouawad, qui est francophone, francophile et plurilingue – outre l'arabe, sa langue maternelle, il maîtrise parfaitement le français et l'anglais –, se sont inscrits dans le prolongement de ceux de ses prédécesseurs.

L'objectif de Wajdi Mouawad était de présenter un parcours signifiant pour l'Europe, en mettant le processus d'écriture au centre. Il semblait incontournable pour lui d'évoquer son enfance en Orient, où le sang versé, la guerre et la mort sont des expériences humaines dont l'Europe ne sait plus que faire. « *Un des pires châtiments de notre époque*, a-t-il expliqué, *c'est qu'en moins de 50 ans l'Europe ait réussi, en reniant la notion de tragédie, à l'écarter de la démocratie et l'abandonner aux dictatures pour en faire un synonyme de barbarie.* »

L'Europe, Wajdi Mouawad la fantasme cependant : « *la possibilité d'un espoir [...]. Où rien n'est jamais perdu. Il y a toujours une porte dérobée. Trahir cet espoir c'est, à chaque fois, trahir l'Europe.* »

À la suite de sa leçon inaugurale, huit cours « Les verbes de l'écriture », qui coïncident avec les verbes de la vie (être, voir, trembler, choisir, rencontrer, consoler, aimer et mourir), et huit séminaires « Dérives et malentendu du réel » se sont échelonnés entre le 18 février et le 8 avril 2025 au Collège de France.

EN SAVOIR PLUS
https://www.college-de-france.fr/fr/actualites/parution-de-la-lecon-inaugurale-du-pr-wajdi-mouawad

UNE DIVERSITÉ DES MODALITÉS D'EXPRESSION

Le principe de la chaire *L'invention de l'Europe par les langues et les cultures* est d'inviter à s'y exprimer des créateurs (écrivains, plasticiens, philosophe, dramaturges, ...) qui se nourrissent de la diversité des langues et des cultures européennes à travers leurs œuvres.

LES TITULAIRES DE LA CHAIRE DEPUIS 2021

Alberto Manguel (2021-2022), écrivain et traducteur
bit.ly/4ielmq0

Mieke Bal (2022-2023), plasticienne
bit.ly/3LZ34gu

Peter Sloterdijk (2023-2024), philosophe
bit.ly/48tbAx3

Wajdi Mouawad (2024-2025), dramaturge, metteur en scène
bit.ly/4r9XMPk

Léa Ypi (2025-2026) professeure de théorie politique
bit.ly/4iemie0

Un pays riche de la diversité de ses langues

La France n'a jamais été un pays monolingue. Des dizaines de langues ont toujours été parlées au côté du français, langue de la République, qu'elles soient régionales ou issues de l'immigration.
Dans son rapport *Les langues de la France* remis en 1999, le professeur Bernard Cerquiglini recensait dans notre pays 75 langues, dont une cinquantaine parlée dans les territoires d'outre-mer. Au fil des ans, d'autres langues absentes du rapport de 1999 sont venues le compléter (langue des signes française, champenois, judéo-espagnol, créole saint-martinois…).

Un pays riche de la diversité de ses langues 40-41
La loi Molac, cinq ans après 42
Conseil national des langues et cultures régionales, une instance de dialogue nécessaire..... 43

Aujourd'hui, avec plus de 76 langues recensées, le paysage linguistique national est très riche. Ces « langues de France », toutes porteuses de culture et de savoirs, font pleinement partie de l'identité de ceux et celles qui les parlent. L'État a le devoir de les préserver, de les valoriser et de contribuer à leur diffusion.

QUELLES LANGUES DE FRANCE ?

Sous l'expression « langues de France », on distingue:
Les langues régionales. Elles sont traditionnellement parlées sur une partie du territoire de la République, depuis plus longtemps que le français. Elles sont inscrites dans la Constitution depuis 2008: « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (art. 75-1). Estimation du nombre de locuteurs d'une langue régionale: environ 5 millions.
Six langues non-territoriales. Elles sont issues de l'immigration, sans lien avec une aire géographique de notre pays, mais y sont implantées depuis longtemps: arabe dialectal maghrébin, arménien occidental, berbère, judéo-espagnol, rromani et yiddish. Estimation du nombre de locuteurs d'une langue non-territoriale: au moins 5 millions.
La langue des signes française (LSF). Elle est reconnue en 2005 comme une langue à part entière par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Estimation du nombre de personnes pratiquant la LSF: environ 280000, dont 100000 en langue première.

NOMBRE DE LANGUES RÉGIONALES PAR TERRITOIRE D'OUTRE-MER FRANÇAIS

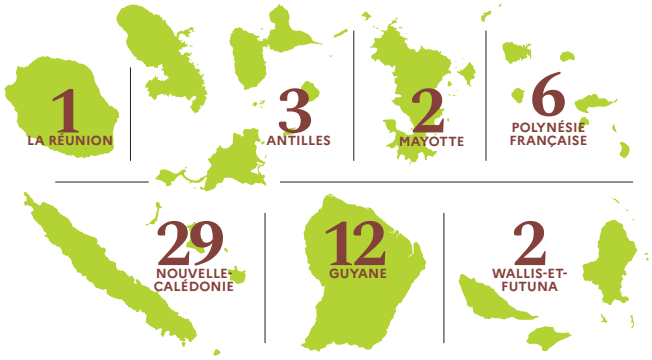

LANGUES ET CITÉ : UNE REVUE POUR ÉQUIPER ET DOCUMENTER LES LANGUES DE FRANCE

La publication *Langues et cité* est depuis 2021 le fruit d'un partenariat entre la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et l'unité de recherche LLL – Laboratoire ligérien de linguistique (Université d'Orléans – Université de Tours – Bibliothèque nationale de France). Elle a pour objectif de rendre accessibles les derniers résultats de la recherche sur les pratiques langagières en France.
En 2025, deux nouveaux numéros sont parus:
Les parlers normands (n° 33): il s'agit du premier numéro de *Langues et cité* consacré à une langue d'oïl. Extrêmement dense et riche, il présente la situation des parlers normands aujourd'hui et dresse un état des lieux de la politique mise en œuvre par la région Normandie en 2019 pour les préserver et les valoriser.
La langue des signes française (LSF) (n° 34): vingt ans après son adoption, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a-t-elle renforcé la place de la langue des signes français dans le rapport des usagers aux services publics ? Quelle place occupe aujourd'hui la LSF dans l'éducation, la recherche ou les pratiques artistiques ? Ce numéro tente d'apporter des réponses à ces questions.

SENSIBILISER AUX VIOLENCES SEXUELLES À TRAVERS UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE MÉDIATION EN LANGUES D'OUTRE-MER

Pour nombre de nos concitoyens ultramarins, le français n'est pas la langue première et son degré de maîtrise varie considérablement selon les individus. La CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) a souhaité rendre accessible aux locuteurs de langues ultramarines l'outil de sensibilisation en ligne sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants. Cet outil, réalisé sous forme de capsules vidéo, sera accessible dans une vingtaine de langues ultramarines.

EN SAVOIR PLUS
www.ciivise.fr/

La loi Molac, cinq ans après

L'adoption de la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite loi Molac, a marqué une étape importante dans la reconnaissance institutionnelle de la diversité linguistique de la France. C'est en effet l'unique loi adoptée sous la Ve République en faveur des langues régionales. Cinq ans plus tard, quel bilan peut-on dresser de son application ?

LA LOI MOLAC CONCERNE TROIS DOMAINES :

Le patrimoine : la loi inscrit au patrimoine culturel immatériel le patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales.

L'enseignement : l'enseignement des langues régionales est désormais pratiqué dans le cadre des horaires normaux ; la prise en charge du forfait scolaire d'un élève qui souhaite apprendre une langue régionale mais qui, pour cela, doit aller dans un établissement situé dans une autre commune, est obligatoire pour la commune de résidence de l'élève.

Les services publics : la loi permet aux services publics d'assurer l'affichage de traductions de la langue française en langue(s) régionale(s) sur les inscriptions et les signalétiques apposées sur les bâtiments publics, les voies publiques de circulation, dans les infrastructures de transport ainsi que dans leurs principaux supports de communication institutionnelle.

PAUL MOLAC

Député de la 4e circonscription du Morbihan

« Donner des objectifs à l'État et aux collectivités en termes de formation, d'ouverture de classes et de diffusion de la langue dans l'espace public »

En quoi l'adoption de la loi que vous avez portée a-t-elle constitué une avancée notable ?

J'ai toujours considéré que dans un État de droit, il fallait avoir une législation sur les langues de France. C'est une condition essentielle pour tenter d'être efficace. Si la loi du 21 mai reste modeste dans ses ambitions, elle est la première véritable loi sur le sujet. La loi du 21 mai 2021 confère des obligations à l'État quant à la préservation et à l'enseignement des langues régionales. Maintenant, elle doit être déclinée via des conventions État-Régions, mais je pense que nous avons surtout besoin d'une révision constitutionnelle.

Cinq ans après son adoption, quel bilan tirez-vous de son application ?

Le bilan cinq ans après reste mitigé voire décevant. Nous sommes très loin de la généralisation de l'offre d'enseignement de la langue régionale. Seule la Corse s'est résolument engagée dans ce schéma. Le Pays basque bénéficie d'une situation quasi comparable. Pour le reste des langues, il est rare que plus de 10 % d'une classe d'âge ait accès à la langue régionale et dans certaines régions, il n'existe aucune offre d'enseignement. Même s'il existe une certaine progression, elle reste très limitée, et ne permet pas d'inverser la courbe de la perte de locuteurs.

Quels leviers identifiez-vous pour en renforcer la portée et la mise en œuvre ?

Deux leviers me paraissent importants pour améliorer l'application de la loi : la formation des enseignants et la signature de conventions entre l'État et les collectivités locales. La formation des enseignants est un problème récurrent. Il est important de se servir des nouvelles Licences de Professorat des Écoles (LPE) pour y développer des formations bilingues à même d'apporter aux futurs enseignants une connaissance du métier et de la langue. Les conventions État-Régions doivent permettre de décliner la loi aux réalités de terrain de chaque langue et de donner des objectifs à l'État et à ces collectivités en termes de formation, d'ouverture de classes et de diffusion de la langue dans l'espace public.

▲ Conseil national des langues et cultures régionales, 5 mai 2025, ministère de la Culture.

Conseil national des langues et cultures régionales
Une instance de dialogue nécessaire

Installé en 2022 par le Premier ministre Jean Castex, le Conseil national des langues et cultures régionales est une instance offrant un cadre de dialogue et de travail transversal aux organismes de promotion des langues et cultures régionales. Il a pour objectif de faire progresser les coopérations entre l'État et les collectivités en matière de promotion et de valorisation des langues régionales dans les territoires.
Le 5 mai 2025, le CNLCR s'est réuni en séance plénière rue de Valois sous la présidence de Rachida Dati, ministre de la Culture.
Lors de cette séance, ont été présentées la tournée nationale du laboratoire mobile des langues Écouter-Parler (juillet 2025-décembre 2026), la mise en place d'une coopération institutionnelle entre la DGLFLF et la Bibliothèque nationale de France au service des langues régionales, ainsi que la publication d'un *vade-mecum* des aides du ministère de la Culture ouvertes aux acteurs des langues régionales.
Le tour de table des organismes représentés a rappelé les besoins fondamentaux pour la promotion des langues régionales : le développement du numérique pour leur sauvegarde et une meilleure présence de ces langues dans les programmes des antennes publiques. Des groupes de travail sur ces thématiques ont été mis en place pour répondre à ces enjeux.

ÉCOUTER-PARLER : LA TOURNÉE DES LANGUES DE FRANCE

La grande tournée d'Écouter-Parler, le laboratoire mobile des langues a été lancée à la fin de l'été 2025. Ce laboratoire mobile du CNRS et de la DGLFLF en partenariat avec la BnF et la Cité internationale de la langue française, invite le public à découvrir, écouter et enregistrer la diversité linguistique sous toutes ses facettes.

Co-construite avec les territoires, la tournée d'une trentaine d'étapes, associe science, culture, technologie du langage et participation citoyenne pour composer un portrait sonore de la France. À l'issue de la tournée, une grande exposition permettra de découvrir ces témoignages du patrimoine linguistique ainsi que les projets initiés avec les partenaires de chaque étape.

▼ Laboratoire mobile des langues à la Cité internationale de la langue française.

BnF LA NUMÉRISATION DU PATRIMOINE ÉCRIT DES LANGUES DE FRANCE

Le 4 juin 2025, l'auditorium de la Bibliothèque nationale de France (BnF) a rassemblé les représentants des langues régionales. Ouverte par Gilles Pécout, président de la BnF et Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France, la journée d'échange sur le patrimoine écrit des langues régionales a présenté les chantiers et les projets portant sur le signalement, la numérisation et la transmission en faveur des langues et cultures régionales. Ces enjeux s'inscrivent dans la continuité des travaux du Conseil national des langues et cultures régionales. Cette journée a donné lieu à des échanges concrets, notamment sur les programmes de numérisation et les bonnes pratiques pour relever le défi de l'IA et des données de notre patrimoine linguistique.

▲ Concours Eloquentia finale internationale, 2024.

Maîtrise de la langue française et sensibilisation des publics

Notre langue est essentielle à notre pacte républicain. Aujourd'hui, il est plus que nécessaire d'en faciliter son accès pour lutter contre toute forme de relégation et d'exclusion. De la même manière, l'apprentissage du français doit être encouragé pour les personnes étrangères résidant en France.

Renforcer la maîtrise du français pour les adultes 46-47
Une priorité: l'accès au français pour la jeunesse..... 48-49
Mieux maîtriser la langue par de nouvelles pratiques de l'oral et de la culture 50-51
L'enjeu d'une politique linguistique dans les territoires 52-53
Sensibilisation des publics: s'engager, partager, inclure..... 54-55

Renforcer la maîtrise du français pour les adultes

Le renforcement de l'accès du français en direction des publics adultes fait l'objet de politiques sectorielles conduites par différents ministères : ministère de la Justice ; ministère du Travail et des Solidarités ; ministère de l'Intérieur.

ACCUEIL DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Au sein de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) au ministère de l'Intérieur, la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) est chargée de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique d'intégration des étrangers primo-arrivants en France et d'accès à la nationalité française. Elle élabore et pilote un dispositif d'apprentissage du français mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine. L'article 20 de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration relève depuis le 1er janvier 2026 les exigences relatives à la maîtrise du français pour les personnes qui souhaitent s'installer durablement en France.

Désormais, les étrangers primo-arrivants ne maîtrisant pas le niveau A2 se voient prescrire par l'OFII un forfait de 600 heures lorsqu'ils sont non-lecteurs non-scripteurs. Ils ont accès à une plateforme de formation en ligne asynchrone dans le cas contraire.

FORMATION DES SALARIÉS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère du Travail) exerce la tutelle de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et intervient dans le financement des dispositifs de la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme. S'agissant des salariés allophones signataires du Contrat d'intégration républicaine, l'article 23 de la loi du 26 janvier 2024 *pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* modifie plusieurs dispositions relatives aux formations linguistiques. Deux décrets du 30 décembre 2024 fixent à 28 heures la durée maximale de l'autorisation d'absence dont peut bénéficier le salarié allophone pour suivre une formation de français langue étrangère, y compris en mobilisant son compte personnel de formation. Le niveau de français visé est égal ou supérieur à A2.

REPÉRAGE DE L'ILLETTRISME. TEST EVA

+23 %
EN 2025.

78000
PASSATIONS ANNUELLES.

SITUATIONS D'ILLETTRISME

13 %
DES TESTS.

ACTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

L'administration pénitentiaire engage depuis de nombreuses années un travail important en direction des personnes détenues mineures comme majeures autour de l'acquisition et de la pratique de la langue française (à l'écrit et à l'oral), à la fois comme vecteur de lien social en et hors détention, mais aussi comme composante majeure du parcours d'apprentissage et de formation proposé.

Des difficultés importantes de lecture en français sont identifiées pour 16 % des personnes détenues testées, qu'elles se trouvent en situation d'illettrisme, d'analphabétisme ou d'allophonie. 75 % de ces personnes sont accompagnées par des enseignants spécialisés de l'Éducation nationale pour remédier à ces difficultés.

L'administration pénitentiaire s'appuie sur un réseau de partenaires étendus, dont font partie les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et le secteur associatif, pour faciliter l'accès au livre et à la lecture.

NIVEAUX DU CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES EXIGÉS AVANT / DEPUIS LE 1ER JANVIER 2026

Carte de séjour pluriannuelle : obligation de se former sans niveau requis / niveau A2
Carte de résident : obligation de se former / niveau B1
Nationalité française : niveau B1 / niveau B2

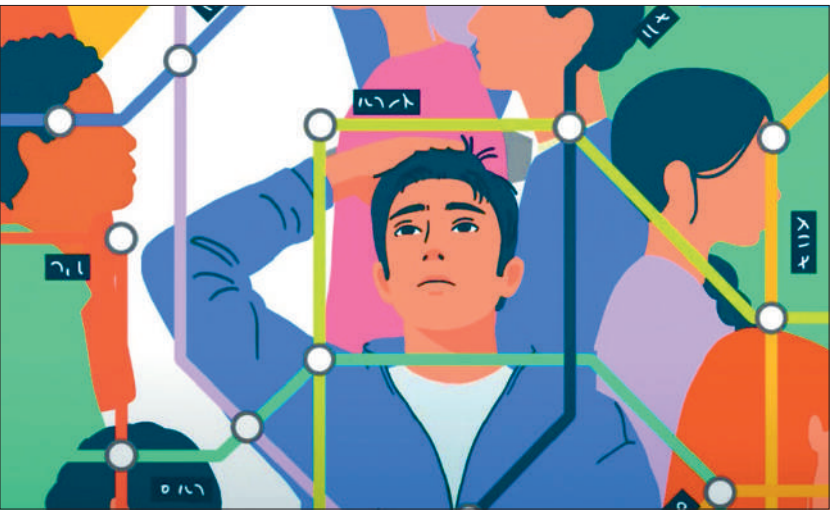

La prévention et la lutte contre l'illettrisme

En France en 2022, 10 % des personnes âgées de 18 à 64 ans, soit 4 millions de personnes, rencontrent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit. Parce qu'il concerne des personnes qui ont été scolarisées en français, l'illettrisme est souvent sous-estimé.

La lutte contre l'illettrisme vise à permettre d'acquérir les compétences essentielles à l'autonomie et à la participation à la vie sociale. Cette politique spécifique mobilise l'État, les collectivités territoriales, le monde de l'entreprise et la société civile. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, groupement d'intérêt public, y contribue en apportant un éclairage sur la réalité du phénomène, en coordonnant les solutions sur les territoires et en outillant les acteurs. La jeunesse fait partie des priorités de son action pour 2025-2030.

« J'ai rencontré Philippe un matin dans les Vosges. Solide, fier, il a mon âge, des enfants, un métier, de l'humour. Nous échangeons des banalités au soleil. Nous imaginons un voyage à Gênes. Oui, Philippe est allé à l'école en France. Non, il n'est pas à l'aise pour lire et écrire le français. Empêché dans sa propre langue. Depuis toutes ces années, il se tient debout et fait face à ses difficultés en silence, mais aujourd'hui il a décidé de réapprendre. Les équipes de l'ANLCI et ses partenaires se mobilisent chaque jour pour que tous les adultes puissent évoquer sans honte leurs difficultés et trouver dans leur environnement proche une solution adaptée, car apprendre c'est reprendre le contrôle. »

CÉCILE JAFFRÉ
Directrice de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

LE PLAN INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN OUTRE-MER

Signé en novembre 2025 par les ministères des Outre-mer - DGOM, du Travail - DGEFP, de l'Éducation nationale - DGESCO et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, ce plan fixe une feuille de route structurée autour de six axes stratégiques et 16 mesures :

Axe 1 : piloter et animer la politique de lutte contre l'illettrisme, fédérer l'existant et mieux le structurer

Axe 2 : prévenir l'illettrisme dès la toute petite enfance et jusqu'à la scolarité obligatoire, en impliquant davantage les familles

Axe 3 : systématiser le repérage des personnes en situation d'illettrisme

Axe 4 : faciliter l'accès aux savoirs de base dans le monde du travail

Axe 5 : mieux évaluer et mieux exploiter les résultats

Axe 6 : communiquer et sensibiliser pour faire reculer l'illettrisme et l'illectronisme.

La maîtrise du français est l'un des premiers objectifs d'apprentissage de l'école. Les politiques sectorielles conduites par différents ministères ont pour objectif le renforcement de l'accès au français des jeunes.

Une priorité: l'accès au français pour la jeunesse

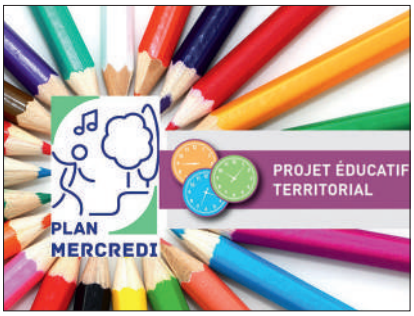

PLACE DU FRANÇAIS DANS LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

À l'école, de nouveaux programmes visant l'acquisition des compétences du dire, du lire, et de l'écriture sont mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2025 pour les cycles 1, 2 et 3. Le programme du CM2 entrera en vigueur en septembre 2026. Au collège, un nouveau programme de français en 6e est en place depuis la rentrée scolaire 2025; il se caractérise par la place accrue du vocabulaire; des objectifs ambitieux en matière de lecture d'œuvres littéraires complètes; le renforcement de la production écrite; la mise en lien des différents domaines (lecture, écriture, oral, vocabulaire, grammaire).

La refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est engagée, en particulier autour de compétences fondamentales en français et mathématiques travaillées dans toutes les disciplines.

Au lycée, le Grand oral est, depuis 2021, le point d'orgue du baccalauréat pour les élèves de terminale générale et technologique. Cette épreuve inédite permet d'explorer le travail sur l'oralité, compétence précieuse pour la poursuite d'études comme pour la vie active.

UN ENVIRONNEMENT CULTUREL ET LINGUISTIQUE DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les labels « Plan mercredi », « Colos apprenantes » et « Accueils langues » sont mis en place dans les accueils de loisirs proposés aux enfants et jeunes par les communes ou groupements de communes le plus souvent, en lien ou non avec des associations. La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) soutient et accompagne ces dernières à la démarche qualité. Il en va de même pour les projets autour du livre: lecture à voix haute, séances contes, concours de slam, ateliers d'écritures, adaptation de textes sous forme théâtrale, rallyes lecture, concours littéraires, visites ou résidences d'auteurs, etc.

EN SAVOIR PLUS
bit.ly/3MAroFF
bit.ly/3M8GXEB

Les jeunes en difficulté de lecture : les chiffres

Au cours de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), la direction du service national et de la jeunesse organise un test d'évaluation de la lecture à l'intention des jeunes Français âgés de 16 à 25 ans.

Selon les données fournies par le ministère de l'Éducation nationale pour l'année 2024, la proportion de jeunes en difficulté de lecture s'établit à : 59 % pour ceux qui n'ont pas dépassé le niveau collège ; 34 % pour les élèves de CAP/BEP ; 5 % pour ceux du lycée général/technologique et en études supérieures contre 20 % au lycée professionnel.

Dans l'Hexagone, les difficultés de lecture sont plus répandues dans la moitié Nord et autour de Paris, soit :

- 19 % dans l'Aisne
- 16 % dans l'Oise
- 15 % dans les Ardennes, la Nièvre, la Somme
- 14 % dans l'Aube
- 8 % à Paris
- 19 % en Seine-Saint-Denis

Dans les Outre-mer, la proportion est de :

- 30 % pour La Réunion
- 31 % pour la Guadeloupe
- 32 % pour la Martinique
- 52 % en Guyane
- 58 % à Mayotte

ENTRE JANVIER ET OCTOBRE 2025

18,94%

DES JEUNES TESTÉS DANS L'HEXAGONE RENCONTRAIENT DES DIFFICULTÉS EN LECTURE.

LA PROPORTION ÉTAIT DE 46,66 % EN OUTRE-MER, SOIT

20,34%

AU NIVEAU NATIONAL POUR UN TAUX DE DÉCROCHEURS DE 4,49 %.

L'ACTION ÉDUCATIVE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

La PJJ s'appuie sur des protocoles interministériels (Culture-Justice, Éducation nationale), comme sur ses partenaires (ANLCI, AGIRabcd, Académie Goncourt, Lire pour en sortir, les Nuits de la lecture etc.) en plus de ses propres dispositifs (Bulles en fureur | ministère de la Justice). Le site Internet lecture-justice.org outille les professionnels intervenant dans le déploiement de projets livre et lecture auprès des jeunes.

EN SAVOIR PLUS
bit.ly/4pMHVF5

LES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Un jeune sur 10 est en forte difficulté avec les compétences de base – lire, écrire, compter, utiliser les outils numériques, soit un quart des personnes en grande difficulté et 41 % des jeunes sans diplôme. Près d'un jeune sur quatre dispose de compétences numériques faibles ou inexistantes, limitant son autonomie dans les démarches de la vie quotidienne. Près d'un jeune sur quatre est concerné dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ultramarins.

EN SAVOIR PLUS
bit.ly/4otxaGo

Une nouvelle impulsion est engagée en direction des jeunes, pour favoriser l'expression orale et l'accès aux métiers de la culture.

Mieux maîtriser la langue par de nouvelles pratiques de l'oral et de la culture

« PRENEZ LA PAROLE ! », UN PROGRAMME À DESTINATION DES JEUNES EN INSERTION

Ce programme de formation expérimental, à l'initiative du ministère de la Culture, lancé en Île-de-France au dernier trimestre 2025, est conçu autour du développement de la capacité d'expression orale à travers l'éloquence. Il est destiné à favoriser à terme l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers de la culture.

Grâce au concours actif des réseaux franciliens d'insertion des jeunes - Missions locales, France Travail Île-de-France, Écoles de la deuxième chance et l'établissement public Epide (Établissement pour l'insertion dans l'emploi), le programme a été proposé à 100 jeunes de 16 à 25 ans en insertion (niveau infra bac et bac).

Le partenariat avec des établissements publics de la Culture a permis la mise à disposition d'espaces de formation et la découverte d'un environnement culturel pour les jeunes. Ces derniers ont ainsi été accueillis dans des lieux culturels prestigieux : musée du Louvre, musée d'Orsay, Bibliothèque nationale de France, Cité des sciences et de l'industrie et Centre des monuments nationaux (Château de Vincennes et Basilique Saint-Denis).

La culture comme vecteur d'émancipation et de démocratisation: les valeurs portées par André Malraux, premier ministre des Affaires culturelles (1959-1969) mis à l'honneur en 2026 à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa disparition, résonnent à travers ce programme qui s'inscrit résolument dans sa filiation.

« OSEZ LE LOUVRE » POUR PRATIQUER LE FRANÇAIS AU MUSÉE

Lieu de transmission de l'art et des savoirs, le musée du Louvre, par la richesse et la diversité de ses collections, offre à tout visiteur, habitué des lieux culturels ou primo-visiteur, des clefs pour comprendre le monde dans lequel il évolue. Au musée, les visiteurs en apprentissage du français trouvent non seulement des chefs-d'œuvre à contempler, mais aussi des histoires à comprendre, des récits à partager – pour se familiariser avec la langue des images autant qu'avec celle des mots. La fréquentation du musée et le contact avec les œuvres permettent à des apprenants de français de développer leurs compétences linguistiques à l'écrit comme à l'oral. Les pratiques culturelles et artistiques constituent ainsi un levier d'action pour l'appropriation de la langue française en favorisant l'intégration culturelle et sociale.

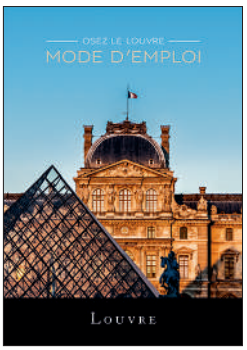

OUVERTURE CULTURELLE DU PROGRAMME : LES JEUNES ONT LA PAROLE

100 JEUNES DE 16 À 25 ANS EN INSERTION

UNE JOURNÉE À LA BASILIQUE SAINT-DENIS

▲ Atelier de taille de pierre à la Basilique Saint-Denis, le 22 octobre 2025.

« J'ai beaucoup appris de cette journée à la Basilique Saint-Denis. J'ai été impressionné quand on nous a expliqué la volonté des sujets, à l'époque des rois, de se faire enterrer près des saints. »

JK, *25 ans, résidant à Colombes (Hauts-de-Seine)*

« Je trouve que la taille de pierre est une activité très thérapeutique. Je suis arrivé stressé par le métro, je repars plus calme. En plus, chacun peut être satisfait de ce qu'il fait, il n'y a pas de place pour le moche. C'est un autre moyen d'expression, et on ne voit pas le temps passer avec la découverte de la matière. »

AK, *21 ans, résidant à Osny la Ville (Val-d'Oise)*

« Quand on entre dans le lieu on se sent tout petit et ensuite on réalise que ce sont des humains comme nous qui ont fait quelque chose d'une valeur inestimable [...]. Je prends conscience que ce sont des gens comme nous qui ont fait ça. Et les couleurs dans la Basilique, tout ça, c'est beau. C'est un héritage. »

BC, *résidant à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)*

JOURNÉE DE FORMATION « OSEZ LE LOUVRE »

Publics

Formateurs de français, bénévoles ou salariés intervenant dans les domaines de l'alphabétisation, du français langue étrangère, des ateliers sociolinguistiques.
Enseignants d'élèves d'Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A).
Toute personne accompagnant des personnes en situation d'illettrisme.

Objectifs

S'initier à la pratique de la langue française à partir d'œuvres d'art.
S'approprier des démarches afin d'amener son public à s'exprimer en français.
Donner des clés pour concevoir une visite au musée avec ses apprenants.
Acquérir des outils pour faire de l'art et de la fréquentation du musée un levier d'insertion sociale.

EN SAVOIR PLUS
bit.ly/4ovXDDp

L'enjeu d'une politique linguistique dans les territoires

Pour développer la dimension territoriale de notre politique linguistique, le ministère de la Culture s'appuie sur ses services déconcentrés, directions régionales des affaires culturelles et directions des affaires culturelles dans les Outre-mer, placées sous l'autorité du préfet de région.

« ACTION CULTURELLE ET LANGUE FRANÇAISE », UN PROGRAMME À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

Depuis 2015, ce programme désormais annuel du ministère de la Culture soutient des projets artistiques et culturels conduits auprès de personnes en situation de fragilité linguistique qui sont engagées dans une démarche d'acquisition ou de renforcement du français oral et écrit. Mis en œuvre par les Directions régionales des affaires culturelles sur l'ensemble du territoire, ce programme illustre le rôle clé de la culture dans l'accès à la langue française en réponse aux besoins des populations les plus fragiles.

CHIFFRES-CLÉS

7 ÉDITIONS NATIONALES DEPUIS 2015.

5,5 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE.

PRÈS DE **16,5 MILLIONS** DE BUDGET GLOBAL EN COMPTANT LES COFINANCEMENTS PUBLICS / PRIVÉS TOUS PROJETS CONFONDUS.

PLUS DE **1000** STRUCTURES DU CHAMP SOCIOCULTUREL SOUTENUES DANS L'HEXAGONE ET LES TERRITOIRES ULTRAMARINS.

EN SAVOIR PLUS
https://bit.ly/3K7FjCB

DISCIPLINES ARTISTIQUES DU PROGRAMME

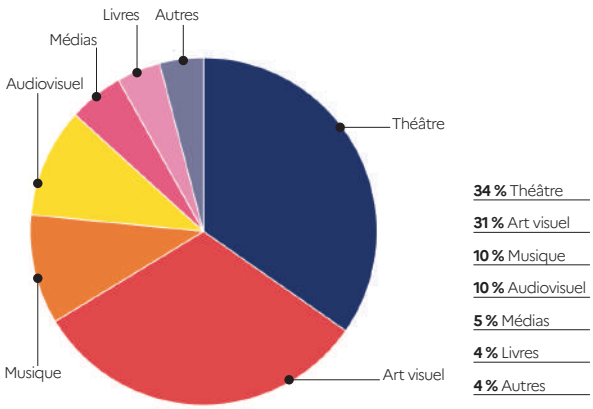

RÉPARTITION DES PUBLICS DU PROGRAMME EN 2025

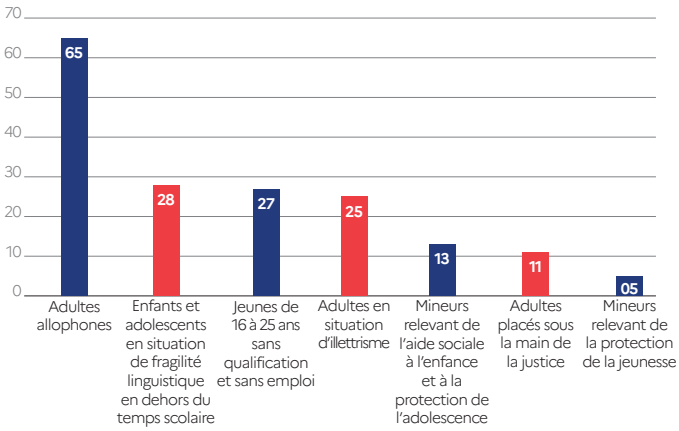

Marie-Jo Lo Thong DAC (directrice des Affaires culturelles) et Patrice Latron, préfet de la Réunion

UN PACTE LINGUISTIQUE À LA RÉUNION

Signé le 29 novembre 2023, le pacte linguistique entre l'État et les collectivités territoriales de La Réunion promeut une politique linguistique à l'échelle du territoire. Garant du vivre ensemble et du respect des droits culturels des habitants, il œuvre à renforcer la présence de la langue créole réunionnaise dans tous les secteurs de la société.
Le 22 octobre 2025 a marqué une nouvelle étape: réuni sous la présidence du préfet, le comité de pilotage a acté une phase de préfiguration pour la création du futur Institut public du créole réunionnais.

SIGNATURE D'UN PACTE LINGUISTIQUE EN GRAND EST

« La DRAC a initié en 2024 une enquête sociolinguistique qui témoigne d'une vraie diversité linguistique en Grand Est (plus de 80 langues parlées) et d'un fort attachement de la population aux langues régionales tout en questionnant la transmission de certaines langues. Si la langue française est essentielle à notre pacte républicain, la diversité linguistique est nécessaire à la diversité culturelle. Chaque langue façonne le paysage culturel, linguistique et social de la région contribuant ainsi à la richesse individuelle et collective et à la cohésion sociale. En signant un pacte linguistique, le ministère de la Culture et la Région Grand Est renforcent leur coopération pour créer de nouvelles solidarités, identifier et mettre en réseau les acteurs concernés afin de promouvoir la francophonie, lutter contre l'illettrisme, préserver et valoriser les langues régionales et non-territoriales du Grand Est. Ce pacte sera susceptible d'évoluer pour accueillir d'autres collectivités territoriales. »

ISABELLE CHARDONNIER
DRAC Grand Est

« TROUVE TA VOIX »

« Trouve Ta voix » a été élu lauréat 2024 du programme « Action culturelle et langue française ».

« Depuis 2018, l'association "Trouve Ta Voix" forme les adolescents et jeunes adultes à la prise de parole afin de les aider à prendre confiance en eux et à révéler leur potentiel personnel, professionnel et citoyen. Ce projet spécifique à destination d'élèves de 4e en ZEP a permis à des classes de collégiens en Île-de-France et Paca d'être accompagnées par nos intervenants pendant 10 séances afin de préparer le fil rouge du festival "Les collégiens ont la parole" ».

SOPHIE HELENE
Cofondatrice et présidente de « Trouve Ta Voix »

FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER DE REMOBILISATION EN GUADELOUPE

La Direction des affaires culturelles de Guadeloupe et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme sont engagées dans un partenariat resserré visant à professionnaliser les acteurs locaux dans le domaine culturel.
Cette approche en faveur de la culture comme vecteur d'estime de soi, de lien social et d'accès à la langue française permet de renforcer les compétences d'animation (ateliers d'écriture) et de médiation autour du livre pour accompagner les parents éloignés de l'écrit et de la lecture notamment.

Sensibilisation des publics : s'engager, partager, inclure

Choisir des mots est un choix politique et culturel. Autour des mots et de la langue, des initiatives encouragent l'engagement, le partage et l'inclusion.

« DIS-MOI DIX MOTS POUR LA PLANÈTE » LA PLANÈTE, LABORATOIRE D'EXPRESSION

L'édition 2025 de « Dis-moi dix mots pour la planète » a confirmé la force d'attraction du dispositif auprès des jeunes, avec plus de 420 projets évalués et près de 12000 élèves issus de 20 régions françaises et 22 pays participants — du Maroc au Canada, en passant par la Bulgarie et les Émirats arabes unis. Les œuvres, réalisées sous des formes variées (roman-photo, dictionnaire réinventé, podcasts, livres en terre cuite ou expositions virtuelles), traduisent une belle inventivité.

À titre d'exemple, une classe d'un collège agricole a conçu « L'arbre à mots », sculpture collective mêlant récup'art et poésie sonore, tandis qu'un lycée d'Alger a produit une série animée image par image (*stop motion*) sur le mot « butiner ». Ces projets révèlent une jeunesse curieuse, connectée et résolument tournée vers l'action linguistique et écologique.

UNE JEUNESSE ENGAGÉE

L'édition FLAM (français langue maternelle – dispositif de soutien à la langue française à l'international) de « Dis-moi dix mots » a réuni une cinquantaine de projets d'enfants et adolescents de différentes associations réparties en Europe et en Amérique du Nord. Du dessin animé au conte sonore, ces jeunes issus du réseau de langue française à l'étranger ont fait vibrer la planète au rythme des dix mots, de « biome » à « solaire ». Du côté des assistants de langue, près de 80 participants venus de 30 pays ont écrit des nouvelles bilingues autour du verbe « butiner ». La singularité de cette édition réside dans la richesse des imaginaires – fictions écologiques, poèmes utopiques ou récits philosophiques – qui traduit l'engagement d'une génération en quête de sens et de dialogue culturel.

L'INCLUSION : PARTAGER AVEC DES PUBLICS FRAGILES

L'édition a aussi marqué une avancée majeure en faveur de l'inclusion, avec une multiplication des concours dédiés aux publics fragiles.

Les participants en situation de handicap ont doublé leur présence : une quarantaine de projets pour 60 participants, soit 2,5 fois plus qu'en 2024.

En milieu carcéral, 80 participants ont livré des œuvres audio entre slam, chanson et récits militants, tandis que les capsules vidéos en langue des signes ont inauguré une édition pilote remarquée.

Les seniors, les jeunes exilés ou encore les patients d'établissements médico-sociaux ont été nombreux à prendre part à cette aventure collective. Parmi eux, l'Institut des jeunes sourds de Paris a proposé un plaidoyer poétique en LSF sur le mot « empreinte ». En toile de fond, la même conviction : protéger la planète, c'est d'abord donner voix à tous.

▲ Trophée d'Impro 2025.

Valoriser l'oralité, jouer avec la langue

DES OPÉRATIONS EN DIRECTION DES JEUNES POUR MIEUX PRENDRE LA PAROLE

L'improvisation est un véritable outil d'épanouissement personnel et de vivre-ensemble, de développement de la maîtrise de la langue et de la culture générale, de respect de l'autre. Depuis 2016, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a tissé des liens avec la Fondation Culture & Diversité. Le Trophée d'Impro au fil du temps s'est inscrit comme un temps fort de la Semaine de la langue française et de la Francophonie. Il accueille plus d'une centaine de spectateurs, des élèves issus de la banlieue parisienne (Trappes) et une quinzaine d'intervenants. Il est complété par l'opération « Dis-moi dix mots sur les planches » de la DGLFLF. L'objectif est de nourrir les imaginaires grâce à la complémentarité entre deux dispositifs: la lecture et la prise de parole en public. Dédié à un jeune public éloigné de la culture, consacré à l'oralité, cet événement entend faire résonner et se mêler les voix de la jeunesse, entre les jeunes participants (12-15 ans) au match d'impro et les jeunes auteurs francophones.

LE PRIX RAYMOND DEVOS: UN GRAND PRIX POUR LA LANGUE FRANÇAISE

Créé en 2003 (par l'arrêté du ministère de la Culture du 17 mars) à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la francophonie, le Grand prix Raymond Devos de la langue est mis en œuvre par le ministère de la Culture/ DGLFLF, avec l'appui de la Fondation Raymond Devos présidée aujourd'hui par Catherine Dolto. Pour l'édition 2025, Dany Boon a été choisi comme lauréat à l'unanimité. Cette édition était particulière puisqu'elle a permis à la ministre de la Culture Rachida Dati de remettre à Dany Boon le tout nouveau trophée issu de la Manufacture de Sèvres: le nœud papillon de Raymond Devos en porcelaine.

▲ Dany Boon recevant le prix Raymond Devos au ministère de la Culture le 21 mars 2025.

« Cette filiation, restera pour moi, la plus belle des reconnaissances »

DANY BOON

« Raymond Devos, je l'ai d'abord découvert, au collège, dans les livres de français. Son univers, son humour et son sens de l'absurde m'ont aussitôt conquis, fasciné. On pouvait rire en lisant des textes. C'est en grande partie grâce à lui que je me suis mis à rêver à une vie d'artiste. Bien plus tard, j'ai lu ses textes à mes enfants, le soir, en les couchant. Quel bonheur de leur faire découvrir ce génie du verbe qui colorait la pensée et rendait la langue française si lumineuse.

Aujourd'hui encore, Raymond influence mon univers et mon processus créatif. J'aime lui rendre hommage dans mon nouveau spectacle, en interprétant quelques-unes de ses irrésistibles chansons courtes. L'an dernier, recevoir le Grand Prix Raymond Devos m'a profondément touché. J'ai ressenti, humblement, que l'on me considérait comme appartenant – un peu – à la lignée de cet immense artiste. Et cette filiation, restera pour moi, la plus belle des reconnaissances. »

Directeur de publication
Paul de Sinety

Responsables de projet
Laure Gonnet, avec Mélissa Fort
et Paul Petit

**Coordination éditoriale
et rédactionnelle**
Jacques Pécheur

Secrétariat de rédaction et maquette
Agence Miz'enpage
miz'enpage PRESSE ET EDITION

Création originale :
ANIMAL PENSANT

Imprimé en France par la Direction
de l'information légale et administrative
Dépôt légal : mars 2026

ISBN 978-2-11-155961-5
ISSN imprimé 1764-240X
ISSN en ligne 1958-5241

Crédits photo

p. 5 Jeanne Accorsini /MC/ SIPA PRESS; p. 8 Shutterstock; p. 11 Shutterstock; p. 12 Miz'enpageShutterstock; p. 13 DR; p. 14 Christophe Abrmowitz-Radio France; p. 15 DR (x2); p. 16 DR; p. 18 DR; p. 19 Émile Moutaud; p. 20 Shutterstock; p. 21 Zollo/Julien Banaszuk/DR; p. 22 Shutterstock; p. 23 DR; p. 24 Mathurin Napoly-MI-DICOM/DR; p. 25 Anthony Ravera-Immeuble France médias monde/DR; p. 26 Shutterstock; p. 27 Cécilia Lerouge-Sénat/DR; p. 28 Shutterstock; p. 29 DR; p. 30 DR; p. 31 DR/Hubert Raguet; p. 32 DR; p. 33 Pleias; p. 34 DR; p. 35 DR (x2); p. 36 DR (x2); p. 37 PhotographesCommercial-Colloque à la Fondation Simone et Cino Del Duca; p. 38 Sophie Crepy-Musée d'Orsay; p. 39 DR (x5)/Collège de France; p. 40 DR; p. 42 DR-Sénat; p. 43 DR-Conseil national des langues et cultures régionales/DR-Laboratoire mobile CILF; p. 44 Shotbyalexq-Eloquentia; p. 46 DR-Eloquentia; p. 47 ANLCI/DR-DGEFP; p. 48 DR (x3); p. 49 Erwan Rabot-Ministère des Armées/DR/ANLCI; p. 50 DR (x3); p. 51 DR-JOP/DR (x 2); p. 53 DR/Dorothée Parent-DRAC Grand Est/DR-Trouve Ta voix; p. 55 DR (x2)-Ministère de la Culture/Alain Guizard/BESTIMAGE.

Sources

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (*direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, direction générale de la recherche et de l'innovation*); ministère de l'Éducation nationale (*direction générale de l'enseignement scolaire, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative*), ministère des Outre-mer (*direction générale des Outre-mer*), ministère de la Justice (*direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire de la jeunesse*), ministère de l'Intérieur (*direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité*) ministère du Travail et des Solidarités (*direction générale du travail, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle*), ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique (*direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*), ministère des Armées et des Anciens combattants (*direction du service national et de la jeunesse*), ministère de la Culture (*délégation générale à la langue française et aux langues de France*), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (*direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, direction de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique*), Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, Organisation Internationale de la Francophonie (dont Rapport : *La langue française dans le monde 2023-2026*, Gallimard/Organisation internationale de la Francophonie, 2026), Agence Universitaire de la Francophonie, Institut Français, Fondation des Alliances Françaises, France Éducation International, Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique, Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité, France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, TV5 Monde, INSEE, Observatoire de la diversité linguistique et culturelle dans l'Internet, offices publics, enquêtes et revues linguistiques, étude « Perceptions de la langue française et de la francophonie » (*CREDOC, 2022*), étude « Les Français et l'emploi de la langue française » (*Agence Harris Interactive France – novembre 2024*).

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Délégation générale à la langue française
et aux langues de France
3, rue de Valois — 75001 PARIS

→ culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France